Université de Montréal

Les OSC de la liberté de la presse au Mexique: actions transnationales appliquées à une échelle locale

Par

Émilie Béland

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Travail dirigé présenté à la Faculté des études supérieures

En vue de l'obtention du grade de

Maître ès sciences (M.Sc.)

Août 2008-11-19

© Émilie Béland, 2008

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES LISTE DES SIGLES REMERCIEMENTS INTRODUCTION		i iii iv 1			
			СНА	PITRE 1 : CADRE THÉORIQUE	9
			1.1	Les opportunités et les contraintes : influence sur l'action des OSC	9
			1.2.	Méthodologie des droits humains	17
Chapitre 2 : Narcotrafic, État mexicain et journalisme		20			
2.1	Le narcotrafic, la violence et l'État	20			
2.2.	La pratique du journalisme au Mexique : perspectives	27			
2.3.	La liberté d'expression et la liberté de la presse	30			
Chapitre 3 : Les OSC et la défense de la liberté de la presse au Mexique		35			
3.1.	L'expérience de la Red et des alertes	35			
3.2.	Le Centro de Periodismo y Ética Pública (Cepet)	43			
3.3.	Effets des activités transnationales	49			
Synthèse		58			
Conclusion		60			
Bibliographie		65			

Liste des sigles

Cepet Centro de Periodismo y Ética Pública

CNDH Comisión nacional de los derechos humanos

DEA Drug Enforcement Agency

FEADP Fiscalia especial para la atención a delitos cometidos contra periodistas

FMB Fundación Manuel Buendía

IAPS Inter-American Press Society

MST Mouvements sociaux transnationaux

OEA Organisation des États américains

OSC Organisation de la société civile

ONG Organisation non gouvernementale

ONGI Organisation non gouvernementale internationale

PGR Procuraduría General de la República

PRI Parti révolutionnaire institutionnalisé

Red Red de protección a Periodistas y medios de comunicación

RMC Revista mexicana de comunicación

RSF Reporters sans frontières

Remerciements

La réalisation de ce travail dirigé n'aurait pas été rendue possible sans l'appui financier de la Maison internationale de l'Université de Montréal et de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance. Je tiens aussi à remercier particulièrement les journalistes et les militants de la liberté d'expression que j'ai rencontrés à Mexico et qui m'ont donné si généreusement de leur temps. L'appui constant de mon directeur de recherche, Dominique Caouette, tout au long de mes études, a été essentiel à l'aboutissement de ce travail. Finalement je remercie particulièrement François Béland pour l'encouragement et le support qu'il m'a apporté tout au long de mes études universitaires.

Les OSC de la liberté de la presse au Mexique : actions transnationales appliquées à une échelle locale

Introduction

Le premier paragraphe de l'Article 13 de la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, sur la liberté de pensée et d'expression, se lit comme suit :

Toute personne a droit à la liberté de pensée et d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, que ce soit oralement ou par écrit, sous une forme imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. (Commission interaméricaine des droits de l'Homme 1969)

Au Mexique, cette liberté de « rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce [...] que ce soit oralement ou par écrit » est menacée en raison d'un climat particulièrement dangereux pour l'exercice du journalisme. Durant le sexennat de Vicente Fox (2000-2006) vingt journalistes sont assassinés au Mexique et cinq sont portés disparus (Zaragoza 2007), 2006 étant l'année la plus meurtrière du journalisme mexicain, avec neuf assassinats et trois disparitions (Reporters sans Frontières 2006).

Le narcotrafic représente maintenant une des principales menaces pour le journalisme au Mexique. Bien que producteur de marijuana et d'héroïne, en plus de servir de point de d'expédition de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud vers le lucratif marché américain, le Mexique semblait avoir évité la violence associée à ce secteur illicite de l'économie¹ dans des pays comme la Colombie et l'Afghanistan (Andreas 2004). Toutefois, avec les luttes que se livrent maintenant différents cartels de drogue pour le contrôle de territoires à l'intérieur du pays et la corruption des forces de l'ordre, le pays fait face à une montée de la violence qui fait des centaines de victimes chaque année durant la présidence de Fox (El Universal 2 janvier 2007). Dans ce contexte, plusieurs journalistes choisissent l'autocensure pour protéger leur sécurité physique et ceux qui décident tout de même de mener leur travail d'enquête reçoivent des

_

¹ Le trafic international de drogues est souvent associé à une forme de crime transnational organisé. Selon Peter Andreas : « Le crime transnational organisé, [...], est, dans un certain sens simplement un nouveau terme plus tape-à-l'œil (et moins clair) pour une pratique économique transnationale depuis longtemps établie » Andreas (2000).

menaces, des pressions et dans les pires des cas sont victimes d'assassinats commandités par les narcotrafiquants (Gómez 2006 : 34).

Aujourd'hui, plusieurs organisations de la société civile (OSC) élèvent leur voix pour demander au gouvernement mexicain de mettre fin à l'impunité qui règne autour des crimes commis contre les journalistes². En effet, selon les OSC impliquées, aucun de ces crimes n'a été résolu de manière « satisfaisante ». Dans ce contexte, elles demandent des enquêtes transparentes, faites dans le respect de la justice et qui mènent à l'arrestation des coupables, faisant ainsi appel aux obligations nationales et internationales de l'État à protéger la liberté d'expression et à punir les responsables d'un crime commis contre un de ses citoyens. Ces revendications s'adressent à différentes institutions mexicaines (législatif, exécutif, autorités policières et judiciaires) et sont portées dans la sphère publique par des OSC agissant seules ou en coalition. Le travail de plaidoirie en coalition avec des partenaires nationaux et internationaux est une forme organisationnelle commune utilisée par les OSC pour pousser leurs revendications dans la sphère politique (Keck et Sikkink 1998).

Problématique de recherche

Dans ce travail, nous nous demandons comment se définissent les actions à caractère transnational d'organisations mexicaines par rapport au contexte dans lequel elles évoluent. Nous aborderons cette question en retraçant l'évolution de certaines activités menées par des OSC nationales (le Réseau de protection des journalistes et des médias de communication et le Centre de journalisme et d'éthique publique) et leurs partenaires internationaux (Reporters sans frontières, Article 19, IFEX et autres collaborations ponctuelles), la plupart de ces derniers ayant un correspondant ou un bureau satellite basé directement au Mexique. Notre analyse permettra d'observer les dynamiques transnationales d'activités et/ou campagnes à travers les discours normatifs, le répertoire d'action collective associé à ce discours et les partenariats. Ceci nous permettra d'identifier dans quelles circonstances des organisations locales ont recours au transnationalisme, de quelle façon ce niveau d'action est utilisé et quelles sont les changements

² Entre autres ONG on retrouve les organisations internationales Reporters sans frontières, le Committee to Protect Journalistst et la Inter-american Press Association. Dans les organisations nationales, on retrouve Cencos, le Cepet et la Fondation Manuel Buendia.

dans les contextes d'opportunités de mobilisation et d'opportunités politiques à la suite de la mise en place de ces actions.

Nous croyons que le blocage d'opportunités politiques au niveau national pousse des OSC à s'engager dans des partenariats avec des acteurs transnationaux. De plus, la nature de la problématique étudiée, soit la violence envers la presse et son interprétation à l'intérieur d'un cadre des droits humains, pousse les ONG à adopter un répertoire d'action collective associé habituellement à des ONGI de droits humains. Enfin, nous suggérons que la mise en place d'actions transnationales n'atteint pas ses objectifs de mettre fin à l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes, principalement en raison d'un contexte politique national défavorable, mais qu'elle contribue à des changements au niveau des opportunités de mobilisation, principalement sur les plans du répertoire d'action collective et des relations interorganisationnelles.

Selon le modèle de l'effet boomerang, développé par Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink, les OSC et autres organisations de base (*grassroots*) qui rencontrent un blocage dans leurs demandes au niveau de leur État national vont chercher de l'appui dans la sphère internationale auprès d'organisations gouvernementales internationales (OGI), d'ONGI ou d'États appuyant leurs revendications pour que ces alliés puissent à leur tour faire pression pour créer un changement de comportement de la part de l'État réfractaire. Ainsi, la transnationalisation permet aux organisations locales d'augmenter les canaux d'accès aux instances politiques influentes, d'obtenir de l'influence (*leverage*), de l'information et souvent des ressources financières (Keck et Sikkink 1998 : 12-13). L'externalisation d'une problématique crée un contexte dans lequel des « ONG nationales et internationales tentent d'encourager des alliances internationales avec des mouvements sociaux faibles » (Porta et Tarrow 2005 : 5).

Dans notre travail, la contestation transnationale prend la forme d'un processus de diffusion, c'est-à-dire que même si elle peut impliquer des contacts au-delà des frontières, elle consiste principalement en l'adoption ou l'adaptation, par des *challengers* d'un même pays ou région, des « formes organisationnelles, répertoires d'action collective ou cible de ceux d'autres pays ou régions. » (Porta et Tarrow 2005 : 3)

La méthodologie des droits humains, promouvoir le changement en rapportant les faits (Orentlicher 1990 : 84), se transforme en un répertoire d'action collective de plus en plus répandu chez des organisations locales qui veulent tenir les gouvernements locaux imputables face à leurs engagements internationaux de droits humains (Massoud 2000 : 4). Dans les cas où la contestation transnationale ne parvient pas à créer le changement de comportement désiré de la part de l'État, nous croyons que les OSC auront tout de même réussi à étendre leurs opportunités de mobilisation par l'élargissement de leur répertoire stratégique et/ou de leurs réseaux de partenaires potentiels.

Le cas de l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes au Mexique nous semble pertinent pour l'étude d'OSC nationales engagées dans des protestations transnationales. D'abord, les thèmes de la liberté d'expression et de la liberté de la presse ont été très peu considérés dans les recherches sur les mouvements sociaux et mouvements sociaux transnationaux (MST) (Waisbord 2002). Ces droits sont pourtant reconnus comme essentiels à la participation citoyenne dans la vie démocratique (Stotzky 2002 : 261-262) et favorisant l'imputabilité des gouvernants lorsque la presse est en mesure de jouer un rôle de chien de garde (watchdog) (Waisbord 2000 : 209). Ce manque de considération serait imputable au fait que la majorité des études sur la liberté de presse sont produites en Occident, un endroit où la violence contre la presse est un phénomène quasi-inexistant (Waisbord 2002 : 92). Notre étude nous permettra de lancer des pistes de recherche sur les causes de cette violence et sa persistance ainsi que sur les impacts possibles de travailler pour la défense des droits des journalistes dans un contexte autre qu'occidental.

Méthodologie

Le choix d'une étude de cas sur les actions d'OSC de droits humains pour la lutte contre l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes au Mexique permet de briser le biais méthodologique des recherches sur les mouvements sociaux et les MST qui se concentrent presque exclusivement sur des cas à succès (environnement et lutte anti-apartheid, par exemple³), nous permettant de faire ressortir quelles sont les conditions favorables à l'atteinte des objectifs

-

³ Entre autres, Keck et Sikkink (1998), et Florini (2000).

d'un mouvement, mais pas les facteurs qui empêchent le changement. Dans cette étude, nous tenterons d'identifier plus clairement la réponse des autorités mexicaines par rapport aux actions des OSC, dans quelle mesure cette réponse est inadéquate pour la protection de la liberté d'expression et d'identifier quels sont les facteurs qui peuvent expliquer ce succès mitigé des OSC dans notre cas d'étude.

Les données utilisées dans cette étude viennent de sources primaires et secondaires. Les sources primaires consistent en des entrevues accordées par des membres d'OSC et des documents produits par les OSC et disponibles sur place ou sur Internet. Les entrevues ont été réalisées au cours d'un séjour de recherche effectué dans la ville de Mexico, Mexique, du 28 août au 23 décembre 2006. Ce séjour de recherche a été l'occasion de s'entretenir avec des journalistes, activistes et fonctionnaires travaillant ou participant à la lutte contre l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes. Notre séjour nous a permis d'effectuer neuf entrevues formelles et quinze rencontres informelles. Des rapports ou autres documents produits par des ONG ont aussi pu être acquis durant cette période. Les sources secondaires proviennent de livres et d'articles de périodiques scientifiques. Nous utiliserons aussi des articles de journaux mexicains qui sont pour la plupart disponibles sur Internet. Des articles de revues mexicaines ont aussi pu être acquis durant le séjour de recherche.

Limites de la recherche

Une des principales difficultés des recherches impliquant le crime organisé est le manque de données empiriques et les difficultés liées à l'obtention de ces données (voir Naylor (2002)). Dans le cas des violations contre la liberté de la presse au Mexique, la violence se dirige surtout vers les journalistes des publications régionales ou locales des États du Nord. Même si le crime organisé a pénétré le District fédéral (México D.F.), les journalistes de la capitale mexicaine, où se concentrent les sièges des journaux nationaux, ne sont pas soumis au même niveau de harcèlement et de menace que les journalistes de certains États du Nord comme le Chihuahua, Sinaloa ou Veracruz, entre autres. Il nous a donc été possible de parler sans contraintes des problèmes vécus par les journalistes en lien avec le crime organisé dans la ville de Mexico avec des journalistes de la capitale et des membres d'OSC. Pour des raisons de sécurité, le séjour de recherche s'est déroulé dans le D.F. Nous sommes toutefois conscients qu'il aurait été pertinent

de pouvoir parler directement avec les journalistes vivant quotidiennement des limitations dans l'exercice de leur travail plutôt que de s'entretenir avec des gens nous rapportant cette réalité.

Présentation des organisations

Notre étude se concentre sur deux cas : 1) le Réseau de protection des journalistes et des médias de communication (la Red, pour son diminutif en espagnol) qui regroupe un ensemble de sept OSC⁴ et 2) le Cepet (Centro de Periodismo y Ética Pública). En ce qui concerne les membres de la Red, nous nous intéresserons particulièrement au travail de Cencos et de la Fondation Manuel Buendía (FMB), à l'intérieur comme à l'extérieur de la Red, ainsi qu'à la participation de Reporters sans frontières (RSF) aux activités de la Red, par le biais de sa correspondante au Mexique, Balbina Flores. Notre choix s'est arrêté sur ces trois organisations membres car ce sont celles qui nous ont semblé avoir le plus de liens avec des partenaires internationaux dans leurs activités quotidiennes. Pour chacune de ces OSC, la liberté d'expression constitue l'axe central, sinon un des axes majeurs de leurs orientations de travail. Voici une courte présentation de ces OSC.

Réseau de protection des journalistes et des médias de communication (Red): Fondée en 1997, la Red se définit comme « un effort collectif pour prévenir, éclaircir et investiguer les injustices commises envers les journalistes et éviter que leurs auteurs puissent échapper à la sanction de la loi » (Cencos 2006a). Elle est formée de sept OSC mexicaines⁵ qui s'impliquent dans la promotion des droits fondamentaux des journalistes et des employés des médias, tels que définis dans la constitution et les traités internationaux signés par l'État mexicain. L'ONGI Reporters sans frontières est souvent associée aux événements de la Red grâce à la présence à différents événements de sa correspondante au Mexique, Balbina Flores. La Red accomplit ces objectifs de travail grâce à l'échange et la diffusion d'information sur les cas d'offenses envers les droits des journalistes, au suivi documentaire et juridique des cas rapportés, à un appui légal et

⁴ Les OSC membres de la Red consacrent une certaine partie de leur agenda de travail aux activités qui entourent le réseau, mais en dehors de ce dernier, elles forment toutes des OSC distinctes avec leur propre agenda de travail.

⁵ Académie mexicaine des droits humains, Centro de Derechos Humanos « Fray Francisco de Vitoria, O.P., Red « Todos los Derechos para Todos », Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez, Cencos, Fundación Manuel Buendía, Sindicato de Redactores de Prensa.

psychologique aux victimes et à leur famille lorsque possible en plus d'une contribution au développement d'une culture de défense des droits des journalistes (*Ibid*).

Cencos: Depuis 1964, CENCOS, une OSC mexicaine à but non lucratif, indépendante des partis politiques, du gouvernement ou de l'Église, se veut un espace autonome, ouvert et critique, de réflexion et d'action respectueux des droits humains, de la démocratie et de la justice à travers la promotion et la diffusion des thèmes des droits à la communication, à la liberté d'expression et à l'accès à l'information (Cencos 2006b). Par rapport à ces différentes problématiques, Cencos a pour objectif de développer et de promouvoir un agenda de travail. Dans le cas de la liberté d'expression, les actions de Cencos consistent en un suivi quotidien des violations aux droits humains et leur diffusion immédiate par l'intermédiaire de son site Web ou d'un autre réseau, par exemple IFEX, et de l'organisation de séminaires et d'ateliers (Cencos 2007a).

Fondation Manuel Buendía: La FMB est née en 1984, à la suite de l'assassinat du chroniqueur Manuel Buendía, qui dénonçait régulièrement la corruption et l'impunité qui caractérisaient la politique mexicaine de l'époque à travers les nombreuses chroniques qu'il a écrites au cours de sa carrière. (FMBa) Étant donné la renommée et la crédibilité dont jouissait Manuel Buendía, une fondation éponyme a vu le jour quelques mois après son décès (septembre 1984), avec pour but de « diffuser l'œuvre et la pensée d'un des chroniqueurs mexicains les plus remarquables et influents de la seconde moitié du XXe siècle ». (FMBb) Aujourd'hui, la FMB utilise le nom et l'image de Buendía comme guide pour mener ses activités et tire la majeure partie de ses revenus de la publicité de la Revista Mexicana de Comunicación (RMC). Le travail de la FMB est divisé en quatre unités de travail : formation; information; liberté d'expression et Internet, en plus du Fonds éditorial et de la RMC.

Cepet : Le Cepet, fondé en 2003, est une organisation sans but lucratif et non partisane avec pour mission de promouvoir un journalisme d'enquête indépendant et de contribuer à une société plus informée. (Cepeta) Le travail du Cepet repose en majeure partie sur la présidente et directrice de l'organisation, Leonarda Reyes. Cepet a des membres à travers tout le territoire du Mexique incluant des éditeurs, reporters, chroniqueurs, écrivains, étudiants et académiques provenant des médias à petite et grande échelle. Les actions de Cepet incluent des programmes de formation (ateliers, séminaires, conférences), des enquêtes, des projets pour promouvoir la transparence et

la surveillance des dépenses de fonds publics, ainsi que la promotion et la protection de la liberté d'expression. Le Cepet collabore avec plusieurs partenaires mexicains et internationaux, en plus de bénéficier de l'appui de commanditaires étrangers, principalement américains.

Afin de répondre à la problématique posée au début de ce travail, soit expliquer les actions transnationales de ces organisations par rapport au contexte d'opportunités politiques et de mobilisation dans lequel elles évoluent, nous suivrons le plan suivant. Dans le premier chapitre, nous présentons une revue de littérature théorique sur les concepts d'opportunités politiques et d'opportunités de mobilisation associés aux MST des droits humains. Ensuite, le chapitre 2 présente les éléments des contextes international et national mexicain qui contribuent à exacerber le climat de violence relié au narcotrafic et dont sont victimes les journalistes dans ce pays. Dans le chapitre 3, nous verrons de quelle manière les organisations sélectionnées dans notre étude se mobilisent pour exiger de l'État mexicain que les crimes commis contre les journalistes, interprétées comme des violations à la liberté d'expression, ne restent pas impunis. Ensuite, nous procéderons à l'analyse de l'organisation des actions des OSC et de l'influence du contexte d'opportunités sur ces actions et leurs résultats. Nous terminerons par une réflexion sur les changements dans le contexte d'opportunités politiques et de mobilisation à la suite de la mise en place d'actions visant à créer un changement au niveau de l'État.

Chapitre 1 : Cadre théorique

Notre travail sur les OSC qui défendent la liberté de la presse s'inspire des théories des mouvements sociaux, plus particulièrement celles liées aux contextes d'opportunités politiques et de mobilisation. Tel que précisé dans l'introduction, notre objet d'étude ne consiste pas en des mouvements sociaux transnationaux (MST), mais bien des OSC nationales. Cependant, étant donné le caractère transnational de la protestation entreprise par les OSC grâce à un processus de diffusion, celles-ci partagent de nombreuses caractéristiques avec les MST des droits humains (contexte du nouveau système international, cadrage et répertoire, forme organisationnelle, États qui ne respectent pas leurs obligations internationales). La section qui suit propose une revue de littérature sur les concepts d'opportunités de mobilisation et d'opportunités politiques, soit les facteurs qui favorisent les actions des mouvements ou constituent un obstacle à ces actions. Cette revue s'appuie sur les contextes d'opportunités associés aux mouvements sociaux et aux MST, particulièrement ceux dédiés à la protection des droits humains. Ceci nous permettra d'identifier les éléments du contexte d'opportunités les plus susceptibles d'influencer l'organisation de la réponse d'OSC face à une situation donnée, ici l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes, et comment ces éléments sont modifiés à la suite d'une mobilisation.

Étant donné que les OSC de défense de la liberté de la presse font face à une problématique reliée à la protection d'un droit humain internationalement reconnu (la liberté de la presse), elles utilisent un répertoire d'action collective répandu, soit la méthodologie des droits humains. Ainsi, nous terminerons ce chapitre par une description de cette méthode.

1.1 Les opportunités et les contraintes : influence sur l'action des OSC

Deux types d'opportunités encadrent les activités des mouvements sociaux transnationaux (MST) des droits humains : 1) les opportunités de mobilisation qui composent le contexte social (certains répertoires tactiques, des formes organisationnelles spécifiques, les structures sociales rencontrées dans la vie de tous les jours) (McCarthy 1996 : 141) et le contexte culturel (attitudes et comportements qu'un mouvement vise à influencer); et, 2) les opportunités stratégiques : contexte d'opportunités politiques national et international (Smith 1995). Dans la section suivante, nous définirons ces concepts d'opportunités avec un accent particulier sur les éléments associés aux mouvements des droits humains.

1.1.1. Les opportunités de mobilisation

Les contextes social et culturel sont importants dans la mobilisation des mouvements car ils influencent directement les possibilités d'agrégation des intérêts, de formation d'associations, d'organisations et d'alliances. Ces dernières peuvent modifier les opinions politiques des individus et favoriser la mobilisation autour d'une action politique (Smith 1995 : 192). Les choix des militants quant à la méthode utilisée pour provoquer un changement ont des conséquences directes sur leur capacité à acquérir des ressources matérielles et humaines, et donc leurs chances de provoquer le changement voulu (McCarthy 1996 : 141).

Contexte social

Le contexte social inclut deux aspects, soit l'internationalisme complexe et ses acteurs. Après l'analyse du contexte social, nous présenterons le contexte culturel et le cadrage des droits humains

Internationalisme complexe Depuis la fin de la Guerre froide, les organisations de la société civile oeuvrent à l'intérieur d'un nouveau contexte d'opportunités technologiques et politiques. Ce contexte se caractérise par la promotion d'un libéralisme économique et politique, le développement d'une coordination politique régionale, des réductions dans le coût des télécommunications et l'expansion de la démocratie et de la règle de droit à travers le monde, avec les libertés d'expression et d'association qui les accompagnent (Anheier et Nuno 2002 : 198). Cet environnement international, que Della Porta et Tarrow (2005) nomment sous le vocable « d'internationalisme complexe » (2005 : 234-235), profite aux MST et aux OSC nationales des droits humains en ouvrant de nouvelles possibilités pour la poursuite de leurs actions, grâce à la reconnaissance de l'importance de la démocratie, tout en favorisant la création d'un consensus au niveau international sur l'importance de la cause pour laquelle ils se mobilisent (Smith 1995 : 193). Pour les OSC nationales, l'utilisation d'Internet et le faible coût des déplacements (cheap travel) permettent la diffusion rapide et efficace de pratiques d'un pays à l'autre (Della Porta et Tarrow 2005 : 3).

Les acteurs sociaux et leurs caractéristiques Dans le contexte d'internationalisme complexe décrit plus haut, plusieurs structures de mobilisation sont organisées de façon transnationale

(églises, syndicats, professionnels) et peuvent se mobiliser lorsque nécessaire (Smith 1995 : 193). Étant donné la complexité des groupes formant la société civile, soit les organisations qui se retrouvent à l'extérieur de la sphère de l'État et du marché, incluant ainsi diverses organisations poursuivant une certaine vision du bien commun (Risse 2001), nous adopterons dans ce travail le terme organisations de la société civile (OSC) pour parler de ces organisations. Dans le cadre de notre recherche, nous utiliserons donc le terme OSC en référence avec les organisations considérées dans nos études de cas.

La principale forme organisationnelle utilisée par les OSC dans un contexte de mobilisation transnationale est le réseau (Anheier et Nuno 2002 : 198). Le réseau est une structure organisationnelle informelle et peut être constitué d'individus, la plupart du temps des activistes, et d'organisations. Il réfère à un : « modèle de communication et d'échanges réciproques, servant à coordonner des échanges sur la base de forces complémentaires à travers des relations personnelles. » (Powell 1990 : 205-301) Les réseaux sont particulièrement pertinents dans les contextes où il y a un besoin d'échange d'information efficace et fiable (*Ibid* : 304).

Les réseaux sont souvent basés sur des relations personnelles (Powell 1990), mais comme le précise Diani (2002), les liens entre les membres d'un même réseau peuvent être définis par différentes caractéristiques : interpersonnelles ou interorganisationnelles et directes ou indirectes. (Diani 2002: 175) Les relations directes sont les cas dans lesquels une interaction a lieu entre deux acteurs en l'absence d'intermédiaire (*Ibid* : 178). Entre individus, ces relations prennent la forme d'amitié ou d'affinité, d'échange d'information ou de participation conjointe dans les activités des mouvements (*Ibid*). Elles peuvent aussi prendre la forme d'échanges cognitifs ou même émotionnels « lorsque deux acteurs se reconnaissent comme partageant des valeurs ou des idéaux similaires ou en tant que partie d'un même côté dans un conflit [...] » (Ibid). La reconnaissance mutuelle entre acteurs peut aussi se faire sur la base de collaboration directe entre institutions (alliances, promotion conjointe d'événements ou de campagnes) à travers laquelle des individus développent une compréhension partagée de leurs actions (*Ibid*). On pourrait penser que la participation conjointe d'individus ou d'organisations à une activité implique automatiquement des liens directs entre eux, mais n'est pas toujours le cas. En effet, l'initiative peut venir d'une tierce partie qui fait le lien entre deux ou plusieurs membres d'un même réseau (Ibid: 178-179).

McCarthy (1996) affirme que les structures de la vie de tous les jours ont été fréquemment associées à la mobilisation des mouvements (1996 : 143). En effet, les réseaux de parenté et d'amitié s'avèrent essentiels dans la construction de la dissidence locale (*Ibid* : 142). De plus, il existe une variété de « sites sociaux » fréquentés par les gens au quotidien à l'intérieur desquels les liens entre individus peuvent augmenter la solidarité et favoriser la communication dans l'organisation de la dissension (Ibid : 143).

Si les liens personnels entre les acteurs transnationaux sont difficiles à bâtir et les rencontres en face-à-face complexes à organiser (Fox et Brown 1998), les OSC travaillant à un niveau national ne devraient pas avoir à affronter les difficultés liées à l'éloignement géographique et l'incompréhension pouvant résulter du travail avec des partenaires multiculturels mises de l'avant par les auteurs (Keck et Sikkink 1998; Fox et Brown 1998). De plus, l'établissement de coalitions transnationales peut être facilité par la préexistence de capital social⁶ entre les acteurs, qui se forme à travers la participation à des coalitions/campagnes communes. Ce stock accumulé de capital social peut servir par la suite à la formation de futures alliances lorsqu'un appel à la mobilisation est lancé (1998 : 455-456).

Comme nous venons de le voir, le fonctionnement interne d'une OSC ou d'un réseau d'OSC est important pour ses capacités de mobilisation ainsi que leur résultat. Toutefois, d'autres facteurs entrent aussi en jeu, par exemple la manière de définir la problématique par rapport aux éléments du réel, que l'on peut définir comme le cadrage, ce qui influencera la perception des futurs adhérents et la couverture médiatique apportée à la problématique, entre autres.

Le contexte culturel et le cadrage des droits humains

Le contexte culturel réfère aux valeurs, croyances et significations liées à l'identification aux mouvements ainsi que la participation à leurs activités (Smith 1995). Pour faciliter la

_

⁶ Le capital social, tel que défini par Putnam (1995), fait référence « aux caractéristiques de l'organisation sociale comme les réseaux, les normes et la confiance sociale (*social trust*) qui facilite la coordination et la coopération pour des bénéfices mutuels ». (1995 : 67) Dans des communautés où l'on observe une forte présence de capital social, les réseaux d'engagement civique ou d'interaction contribuent à : 1) renforcer les normes de réciprocité générale et encourager l'émergence de capital social ; 2) créer des modèles pour la collaboration future en s'inspirant des expériences précédentes et 3) développer le sens du « nous » chez les participants (Putnam 1995 : 67).

mobilisation, les mouvements sociaux s'engagent dans un travail de signification, soit : « la bataille par rapport à la production d'idées et de significations [reliées à la] mobilisation et la contre-mobilisation. » (Snow et Benford 2000 : 613) Le travail de signification se fait principalement à travers la création de cadres d'action collective qui se définissent comme des « ensembles de croyances et de significations orientés vers l'action qui inspirent et légitimisent les activités et les campagnes des organisations de mouvements sociaux. » (Snow et Benford 2000 : 614). Les cadrages s'adressent aux adhérents actuels et potentiels ainsi qu'aux opposants, ces derniers afin de les discréditer. L'originalité d'un cadre vient du nouvel angle de vision ou de l'interprétation apportée à une problématique par les mouvements (Snow et Benford 2000).

Le contexte culturel spécifique aux droits humains consiste en une conscience populaire par rapport aux violations de ces droits ainsi qu'en l'acceptation des normes des droits humains, puisqu'au cœur de la stratégie se trouve un effort à tenir les gouvernements responsables par rapport à un ensemble de normes de droits humains internationalement accepté (Smith 1995 : 194). Les traités internationaux ainsi que les recommandations ou jugements des cours internationales de droits humains servent de référence pour l'élaboration de ce cadre normatif. La référence à la législation nationale demeure toutefois pertinente car les gouvernements sont plus susceptibles de réagir à des accusations de non-respect des lois nationales, qu'ils peuvent avoir eux-mêmes mis en place (Massoud 2006).

Certaines caractéristiques expliquent qu'un cadre donné ait un plus grand effet mobilisateur qu'un autre, entre autres, sa capacité de résonance. La résonance dépend de la crédibilité du cadre et cette dernière varie en fonction de trois facteurs : la cohérence du cadre (absence de contradictions apparentes entre les croyances et les demandes ainsi qu'entre le cadrage et les actions tactiques), la crédibilité empirique (« la relation apparente entre le cadrage et les événements du monde [...] ») et la crédibilité des articulateurs et des protestataires (claimsmakers). Afin de servir les objectifs des mouvements, un cadrage doit aussi « résonner culturellement », c'est-à-dire faire appel à l'ensemble des valeurs d'une société, à un moment historique donné (Snow et Benford 2000).

Au cœur de l'interprétation du cadrage se trouve la relation des mouvements sociaux avec les médias. Cette relation s'avère asymétrique, les mouvements étant plus nécessitant des médias que

l'inverse (Gamson et Wolfsfeld 1993). L'interprétation dominante donnée à une problématique n'est toutefois pas figée. Les acteurs des mouvements peuvent influencer les interprétations véhiculées en apportant un cadrage alternatif à une problématique, par exemple en exploitant les visions contradictoires véhiculées par différents médias. L'utilisation des médias par les mouvements sert principalement à mobiliser de futurs adhérents et à s'attirer la sympathie de l'opinion publique (Gamson et Meyer 1996 : 285).

La mobilisation d'adhérents grâce au cadrage d'une problématique et la diffusion de ce cadrage à travers les médias constituent des moyens d'influence extra-institutionnels. Toutefois, afin d'obtenir un changement de comportement de la part d'un État, la combinaison de moyens d'influence extra et inter institutionnels s'avère souvent nécessaire pour les mouvements. L'organisation d'appuis politiques de défieurs (*challengers*) à l'intérieur de l'État et les pressions politiques directes et leurs conséquences sont fonction des opportunités politiques nationales et internationales. Dans la section suivante, nous verrons comment l'environnement politique international et les éléments institutionnels spécifiques au contexte de l'État visé influencent les mobilisations reliées aux droits humains.

1.1.2. Les opportunités politiques

Selon Tarrow, le terme « contexte d'opportunités politiques » réfère aux :

« [...] dimensions cohérentes – mais pas nécessairement formelles, permanentes ou nationales – de la lutte politique qui encouragent les gens à s'engager dans la politique conflictuelle (*contentious politics*). Les contraintes politiques font référence aux facteurs – comme la répression, mais aussi comme la capacité des autorités à présenter une réponse ferme aux opposants – qui découragent l'action. Le concept [...] met l'accent sur les ressources extérieures aux groupes. » (1994 : 19-20) [Traduction libre]

Les opportunités politiques se divisent en deux catégories : les opportunités stables (principalement reliées au degré de centralisation de l'État visé et à ses méthodes habituelles, ou répertoire, de « répression ») et les opportunités changeantes, qui se présentent de manière plutôt situationnelle (configuration des alliés) (Tarrow 1994 ; Smith 1995).

Dans le cas des TAN (transnational advocacy networks), les groupes qui rencontrent des contraintes au niveau de leur État externalisent leur problématique en allant chercher un appui

international⁷. En ce qui concerne particulièrement les normes de droits humains, les MST qui militent pour leur application sont susceptibles de rencontrer une série de contraintes pouvant nuire à l'atteinte de cet objectif. Au niveau global, l'accès aux institutions internationales et les capacités de mise en application des traités de droits humains par ces institutions ont un impact sur la forme que doivent prendre les activités des MST des droits humains (Smith 1995 : 196). En analysant la place occupée par certaines ONG au sein de l'ONU, Smith (1995) affirme que le niveau d'ouverture de la Commission des droits humains et d'autres agences de l'ONU a favorisé l'expansion du mouvement des droits humains (Smith 1995 : 199-200). Toutefois, le manque de ressources des OGI pour mettre en vigueur les décisions politiques diminuent leurs recours afin d'encadrer et de surveiller les États pour qu'ils se conforment aux normes qu'ils ont pourtant reconnues en signant des traités internationaux. Les MST des droits humains peuvent alors jouer un rôle « d'agent de contrôle » en rapportant aux OGI les plaintes contre les droits humains qui leur ont été transmises (Smith 1995 : 201-202). Selon Perkins (2001), les organisations de droits humains affiliées à l'Organisation des États américains, soit la Commission et la Cour interaméricaines des droits de l'Homme, se voient imposer le même type de contrainte. Ces dernières peuvent recevoir des plaintes relatives aux violations des droits de l'Homme et émettre des recommandations condamnant un État, mais ces recommandations n'ont pas force de loi (Perkins 2001).

Comme les OSC engagées dans un processus de diffusion ont pour objectif un changement au niveau de l'État, nous nous devons aussi de considérer différents éléments institutionnels susceptibles d'influencer les activités des mouvements : force des institutions étatiques, force et nombre des partis politiques, capacité et indépendance du judiciaire et du législatif, centralisation des institutions politiques, force des clivages sociaux (Gamson et Meyer 1996 : 281). Les structures domestiques des États peuvent faciliter ou compliquer l'institutionnalisation des normes des droits humains. Ainsi, au Mexique, le président Vicente Fox, en poste de 2000 à 2006 après 70 ans de règne du Parti révolutionnaire institutionnalisé (PRI), s'est engagé dès le début de son mandat à respecter les engagements pris par le Mexique en matière de protection des droits

-

⁷ La mobilisation des TAN peut aussi apparaître à la suite des circonstances qui suivent : 1) lorsque les activistes ou les entrepreneurs politiques croient que le réseautage favoriserait leurs activités et 2) lorsque des conférences ou d'autres formes de contacts internationaux créent des occasions de renforcer les réseaux. (Keck et Sikkink 1998)

humains et à ouvrir la participation des acteurs transnationaux dans la problématique. L'application locale de ces engagements a toutefois été freinée par des mécanismes d'implantation déficients ou des obstacles à l'adoption de lois visant à se conformer aux critères internationaux de droits humains (Human Rights Watch 2006 : 13-15).

Les structures domestiques peuvent aussi influer sur les impacts politiques des mouvements. Selon les propositions avancées par Risse-Kappen (1995), dans des contextes nationaux où l'État est omniprésent (structures domestiques contrôlées ou dominées par l'État), l'accès aux institutions nationales par les acteurs transnationaux est difficile ou très difficile, mais une fois l'accès acquis, l'impact est fortement probable, contrairement aux contextes où les structures domestiques favorisent l'accès aux acteurs mais où l'impact est moins probable (Risse-Kappen 1995 : 25-26). Risse-Kappen (1995) mentionne l'importance pour les acteurs transnationaux de former des coalitions gagnantes afin de favoriser leur impact politique. Ces coalitions doivent adopter des stratégies adaptées aux structures domestiques dans lesquelles elles interviennent (1995 : 27). Ceci implique un bon niveau de connaissance des opportunités changeantes afin d'en tirer profit le plus possible.

Des éléments plus variables des opportunités politiques comme l'accès aux institutions, les alignements politiques changeants, les élections, les conflits entre élites, ainsi que certains nouveaux partis politiques, par exemple des partis de gauche ou les partis verts, plus favorables aux *challengers* et la répression/facilitation influencent aussi la mobilisation des acteurs des mouvements (Tarrow 1994 : 76-80). La « configuration des alliés⁸ » apporte ainsi différents types de supports aux mouvements : support symbolique, matériel et politique (Smith 1995 : 203). Le support symbolique prend la forme d'un soutien public par certains leaders des objectifs poursuivis par les mouvements, ce qui peut servir à légitimer leurs activités aux yeux de l'élite politique ou de publiciser les objectifs des mouvements. Le support matériel s'accompagne habituellement de ressources humaines, matérielles ou financières. Quant au support politique, le plus crucial, il provient d'alliés qui se trouvent dans une position leur permettant d'influencer directement le processus politique (*Ibid*).

⁸ Terme utilisé par Smith (1995).

Sur le plan international, les changements dans les alliances politiques entre blocs d'États influencent les opportunités de mobilisation de certains alliés (Smith 1995 : 203). Ainsi, des États désireux d'intégrer plus activement la communauté internationale (par la signature d'accords de libre-échange par exemple) deviennent plus vulnérables aux pressions des MST des droits humains (Keck et Sikkink 1998). Le désir de conformité et d'agir comme les pairs mentionné par Finnemore et Sikkink (1998) est ici important.

L'analyse de la nature des opportunités de mobilisation et politiques qui influencent l'organisation des activités des mouvements nous permettra d'identifier si les contextes d'opportunités ont été modifiés à la suite des mobilisations. Étant donné que les pratiques des ONG des droits humains suivent un modèle diffusé internationalement, soit la méthodologie des droits humains, nous nous servirons de ce modèle pour décrire les mobilisations qu'elles mettent en marche.

1.2. Méthodologie des droits humains

Tel que mentionné dans la section *Contexte social*, le répertoire d'action collective choisi par les activistes influencent leur capacité à implanter un changement (McCarthy 1996), et la façon de cadrer une problématique influence les choix de stratégies disponibles (Benford et Snow 2000 : 616). Le cadrage d'une problématique en tant que violation des droits humains a permis de développer, depuis les années 1970, avec la succession de gouvernements militaires qui s'installaient en Amérique latine, une méthodologie destinée à inciter les gouvernements à stopper les violations des droits humains en les documentant pour les rendre publiques par la suite (Orentlicher 1990 : 84). La méthodologie des droits humains, d'abord destinée aux ONGI, a connu une diffusion importante et est maintenant utilisée par des OSC nationales, incluant les organisations travaillant à la défense de la liberté de la presse considérées dans notre étude. Ainsi, les différentes étapes qui la caractérisent serviront de cadre de référence dans la description des activités des OSC incluses dans notre étude. Ces étapes sont les suivantes :

1) Obtenir les faits, par des missions d'enquêtes sur le terrain dont la principale source d'information constitue en des entrevues avec des victimes ou des témoins de victimes des violations. D'autres sources d'information pour les ONGI peuvent venir de déclarations ou de documents officiels produits par des gouvernements admettant des violations de droits humains

condamnées internationalement, de la souplesse de certaines lois ouvrant la porte à des violations des droits humains, particulièrement en situation de mesures d'urgence, de rapports d'ONG domestiques ou de sources provenant de la presse (Orentlicher 1990 : 109-130).

- 2) Déterminer la responsabilité des acteurs gouvernementaux une fois les informations sur les violations recueillies. Orentlicher (1990) identifie deux niveau de responsabilité: 1) responsabilité individuelle, par exemple quand il existe des preuves que les violations ont été commises par une catégorie définie d'agents du gouvernement (dans plusieurs cas des policiers ou des militaires) ou 2) violations systématiques, quand le modèle des agressions semblent indiquer la présence d'un plan concerté de répression (1990 : 130-131). Dans les cas où un gouvernement a réagi à des situations de violation en menant des enquêtes sans résultats probants, les ONGI se doivent de questionner la validité de ces processus et la crédibilité du résultat (*Ibid* : 133-134). Particulièrement dans le cas de l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes, il est important qu'un gouvernement ne soit pas seulement tenu responsable pour ce qu'il fait (c.-à-d. les violations qu'il commet) mais aussi pour ce qu'il ne réussit pas à faire (dans notre cas, appliquer la règle de droit) (Thomas 1993).
- 3) Interpréter les abus à la lumière des corpus du droit humain international, selon le type de violations commises. Une seule violation peut contrevenir à plusieurs droits humains. Dans le cas de l'impunité envers un crime commis contre un journaliste, on peut parler d'une attaque envers la liberté d'expression et/ou la liberté de la presse et de l'échec du gouvernement à enquêter pleinement le crime, créant un climat propice à d'autres violations (Perkins 2001 : 280).
- 4) Exposer et rendre public les abus ainsi que leurs responsables.
- 5) Tenir les acteurs gouvernementaux imputables (Massoud 2006 : 16 ; Orentlicher 1990 : 85-87).

Comme nous l'avons vu, les mouvements sociaux et les OSC qui désirent provoquer un changement chez un État par des actions à caractère transnational évoluent dans un contexte d'opportunités de mobilisation qui définissent les ressources stratégiques disponibles pour les mouvements, ainsi que dans un contexte d'opportunités politiques national et international qui facilite ou décourage les pressions des mouvements. Les éléments des contextes d'opportunités

spécifiques à une problématique reliée aux droits humains identifiés plus haut sont la méthodologie des droits humains et le cadrage d'une problématique autour de normes de droits humains internationalement acceptées. Les traités internationaux de droits humains permettent aux activistes de rappeler aux États leurs responsabilités en la matière. Le contexte international permet l'accès, quoique parfois difficile, aux instances politiques internationales et régionales. Comme les demandes des OSC considérées dans notre étude sont dirigées vers l'État mexicain pour qu'il agisse concernant des attaques commises contre des journalistes à l'intérieur de son territoire, il est important de décrire les éléments caractérisant le contexte politique national. Dans le chapitre suivant, nous décrirons le contexte international relié à la lutte contre le trafic de drogue, l'impact de ce commerce illicite sur le niveau général de violence au Mexique et fonctionnement des institutions politiques mexicaines.

Chapitre 2 : Narcotrafic, État mexicain et journalisme

Dans le *Plan national de développement* (*Plan nacional de desarrollo*) 2001-2006, l'administration du président Vicente Fox a pris divers engagements pour un plus grand respect des droits humains, un meilleur accès aux institutions de la justice et un climat plus sécuritaire. Ces objectifs impliquent une diminution de la corruption et une plus grande confiance des citoyens envers les institutions de l'État. (Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos 2001) Ces engagements n'ont toutefois pu empêcher une augmentation des violations des droits humains exacerbées par le climat de violence qui caractérise dorénavant le pays. Les difficultés rencontrées par les journalistes mexicains dans l'exercice de leur droit à la liberté d'expression en sont un exemple. Durant le sexennat de Fox, trente journalistes ont trouvé la mort au Mexique et cinq sont disparus dans des circonstances qui n'ont pas été éclaircies jusqu'à ce jour par les autorités (Solíz 2006; Flores 2006). Le lien entre le travail qu'exerçaient ces journalistes et le crime organisé apparaît comme l'explication la plus plausible de l'origine de plusieurs de ces crimes (Solíz 2006).

Le chapitre qui suit s'attarde à décrire les éléments de l'environnement politique et institutionnel dans lequel s'inscrit la pratique du journalisme au Mexique et, par le fait même, les violations au droit à la liberté d'expression et le contexte d'impunité qui les entoure. C'est cet environnement que les OSC tentent de modifier par leurs différentes actions.

2.1 Le narcotrafic, la violence et l'État

Comment la situation des journalistes a-t-elle pu empirer au point que le Mexique soit classé comme le deuxième pays le plus dangereux pour l'exercice du journalisme après l'Irak en 2006 ? Si le manque de volonté politique de l'État peut être mise en cause (Wasibord 2002), il est aussi important de considérer la situation de « crise » dans laquelle se trouve l'État mexicain qui l'empêche d'occuper le monopole de la violence légitime, comme c'est le cas avec plusieurs démocraties émergentes (Waisbord 2002 : 100). En Amérique latine, la présence de réseaux de pouvoirs complexes impliquant les « seigneur de la drogue », les caciques locaux, les forces militaires et policières et dans certains cas la présence d'une guérilla représentent un affront au pouvoir de l'État (*Ibid* : 102).

Les présidents mexicains, depuis Carlos Salinas de Gortari (1988-1994), ont fréquemment classé le trafic de drogues comme « le problème de sécurité numéro 1 pour le pays. » (Galen Carpenter 2005: 2) Cette affirmation s'est avérée toujours valable sous le sexennat de Fox, période durant lequel plus de mille exécutions par année en lien avec des agissements reliés au narcotrafic ont été rapportées au Mexique, selon un rapport de la Commission de sécurité publique de la Chambre des députés du Parlement mexicain. (Merlos 2007) La situation est telle que certains auteurs font référence à la colombianisation du Mexique pour parler des niveaux élevés de violence, de corruption des autorités et d'extension des activités des narcotrafiquants à d'autres activités lucratives comme les enlèvements qui caractérisent dorénavant le crime organisé mexicain (Galen Carpenter 2005 : 4-6).

Le Mexique est aujourd'hui confronté à une crise du trafic de drogue qui entraîne du même coup une crise du respect des droits humains (Cassel 2000). Cette crise n'a pas seulement pour cause l'argent de la drogue, la corruption et la violence. Elle résulte aussi :

« [...] des bouleversements causés par la libéralisation économique, de la pauvreté, des inégalités aggravées par la crise du peso en 1994, des réponses répressives de l'État aux révoltes armées et de la montée en flèche des crimes communs, ceci dans un contexte de faiblesse des institutions en charge d'appliquer la loi, de tradition de corruption et d'absence d'une culture de la règle de droit. » (Cassel 2000 : 3)

Comme le mentionne Waisbord : « quand l'État échoue à centraliser la violence et que la règle de droit est faible, les droits humains en sont la victime. » (Waisbord 2002 : 104) Ainsi, les droits humains des journalistes, comme ceux de l'ensemble des citoyens du Mexique, sont menacés en raison de la guerre entre cartels qui a éclaté dans le pays.

Bien que la violence reliée au narcotrafic ne soit pas un phénomène récent au Mexique, elle a pris, depuis la fin des années 1990, des proportions inconnues jusqu'alors, le pays se transformant en un centre de production, mais surtout de transition majeur de la drogue consommée aux États-Unis. À la fin des années 1990, il est estimé que plus de 70 % de la drogue provenant d'Amérique du Sud et destinée au marché américain transitait par le Mexique. (Andreas 1998 : 160). La proximité géographique du Mexique avec le large bassin de consommateurs que représentent les États-Unis a souvent été citée comme explication aux problématiques reliées au narcotrafic sur le territoire mexicain. Toutefois, Toro (1995) affirme que cette situation serait plutôt attribuable à une stricte application de la loi ailleurs dans le monde, avec pour principal protagoniste le

gouvernement américain, ainsi qu'à l'incapacité du gouvernement mexicain de contrôler le marché intérieur de la drogue, marché qui pose de sérieux problèmes de violence et de corruption (1995 : 15). Dans la section qui suit, nous verrons comment s'est développé le marché de la drogue au Mexique, ses interactions avec les institutions politiques et la réponse du gouvernement face à la situation, ces différents éléments interagissant pour créer la situation de crise actuelle.

2.1.1. La guerre du narcotrafic

Les narcotrafiquants conhabitent de façon plus ou moins harmonieuse avec les autorités politiques mexicaines (locales, au niveau des États, fédérales) selon les caractéristiques à la fois du régime en place et des éléments de l'environnement international qui ont un effet sur le narcotrafic. Astorga (2002) identifie quatre périodes dans l'histoire des relations entre institutions politiques et narcotrafiquants au Mexique. Ces différentes périodes marquent le début de la subordination du marché de la drogue au pouvoir politique (1914-1947), la mise en place de structures de médiation, incarnées par la police et l'armée, entre les deux sphères de pouvoir (1947-1985), puis l'affaiblissement de ces structures étant donné la perte de vitesse du Parti révolutionnaire institutionnalisé (PRI) (1985-2000) et une quatrième période commençant avec l'élection de Vicente Fox où les cartels ont infiltré les institutions politiques et se livrent une guerre qui se propage à l'échelle nationale (2000 [à aujourd'hui]) (Astorga 2002 : 57).

Le contexte post-révolutionnaire des années 1920-1930 au Mexique donne lieu à la formation de l'appareil du PRI à l'intérieur duquel les gouverneurs et autres politiciens locaux sont fortement attirés par le lucratif commerce de la drogue. Dans ce contexte, l'élite politique fait payer les trafiquants pour obtenir une protection légale, et se trouve en mesure, grâce à sa position dominante dans le champ du pouvoir et à l'autorité qui lui est donné de décider du fonctionnement intégral de ce commerce illicite (*Ibid* : 59). La situation est surveillée de près par le gouvernement américain, mais persiste avec la consolidation du parti-État dans un système « sans partis d'opposition politique, avec les autorités législatives et judiciaires au service de l'exécutif, et l'élite politique protégée par l'impunité, étant donné qu'elle se trouve à se juger ellemême. » (*Ibid* : 60) L'absence de contrepoids institutionnel pour assurer l'imputabilité permet le développement, à l'époque, de médiations institutionnelles régulant les relations entre les champs de la politique et celui du trafic de drogue (*Ibid* : 62). À l'intérieur d'un tel système, la supériorité

des autorités politiques sur les trafiquants ne fait aucun doute. Elle est telle qu'Astorga (2002) parle de l'imposition d'une taxe par les autorités politiques pour pratiquer le narcotrafic (2002 : 63).

Ce système de relations se trouve compromis dans les années 1970 avec la naissance de la contreculture aux États-Unis et l'élargissement du marché de la drogue qui s'en suit, provoquant l'apparition d'un plus grand nombre d'acteurs voulant profiter de la manne du narcotrafic (*Ibid* : 64). Une nouvelle génération de trafiquants voit alors le jour, désireuse de rompre les relations traditionnelles avec les autorités politiques, ce qui a entre autres conséquences d'augmenter le niveau de violence associé à ce commerce, pressant le gouvernement mexicain à agir (*Ibid*). Les actions bilatérales Mexique-États-Unis pour freiner la production et le trafic de substances psychotropes entreprises alors n'ont toutefois pas les effets voulus. Par exemple, le programme d'éradication massive des champs de marijuana et d'héroïne mené dans le cadre de l'opération Condor à la fin des années 1970 ne diminue pas la culture d'opium et de plants de marijuana à long terme dans le nord du Mexique (Toro 1995 : 16-17). De plus, le déplacement des cartels à l'intérieur du pays a l'effet pervers de les renforcer. Plusieurs trafiquants, historiquement établis dans l'État du Sinaloa, déplacent leurs bases à Guadalajara, capitale du Jalisco, trouvant à cet endroit des infrastructures plus avantageuses sur les plans financiers et politiques (Astorga 2002 : 64-65). La perpétuation des méthodes habituelles des narcotrafiquants dans cet État contribue à répandre les problèmes de violence, de corruption des autorités politiques et policières et de blanchiment d'argent qui touchent déjà à l'époque les États du Chihuahua, de Sinaloa et de Durango (*Ibid*).

Les problèmes de violence se poursuivent dans les années 1980 et culminent en 1985 avec l'enlèvement et le meurtre d'Enrique Camarena, agent de la DEA (Drug Enforcement Administration⁹), marquant une nouvelle période dans l'intervention et les pressions des États-Unis dans la lutte contre le fléau de la drogue (Toro 1995 : 31-32). Le gouvernement mexicain se voit encore une fois dans l'obligation de répondre aux pressions de son voisin. Il procède, entre autres, à un remaniement des institutions chargées de lutter contre la drogue en plus de congédier

⁹ L'agence américaine chargée de faire respecter la législation des États-Unis sur les substances contrôlées. Pour plus d'information voir : http://www.usdoj.gov/dea/index.htm

une bonne partie des agents qui y travaillent (Astorga 2002). Des remaniements seront effectués à plusieurs reprises par l'administration mexicaine pour lutter contre la corruption et diminuer l'influence des cartels à l'intérieur du système politique, sans jamais donner les résultats voulus. En effet, comme c'est le cas avec le déplacement des cartels, les congédiements massifs ne lèvent pas l'impunité dont bénéficient les fonctionnaires ou agents de la loi impliqués dans le trafic, qui sont parfois simplement déplacés vers un autre service (Astorga 2002 : 66).

À la même époque, les actions internationales de lutte contre la drogue entreprises en Amérique latine, principalement dirigées par les États-Unis, ont pour effet de déplacer une partie du trafic et des problématiques qui lui sont associées vers le Mexique, compromettant l'efficacité des interventions internes. Ainsi, au début des années 1990, les cartels colombiens sont forcés de se retirer progressivement du marché, affaiblis par la mort de Pablo Escobar en 1993, les pressions de l'administration américaine pour le durcissement de l'application des législations anti-drogues, ce qui affecte le fonctionnement du cartel de Cali, ainsi que l'extradition vers les États-Unis de plusieurs têtes dirigeantes des cartels latino-américains. Les cartels mexicains prennent le dessus sur les Colombiens, imitant leurs méthodes réputées pour être particulièrement violentes. (Andreas 1998 : 160-161) À l'affaiblissement des Colombiens vient s'ajouter le déplacement de la route de la cocaïne qui passait par les Caraïbes pour être livrée dans le sud de la Floride, ce qui fait du Mexique le passage obligé de la drogue en provenance d'Amérique latine. (Ibid) Selon Willoughby (2003), les relations traditionnelles entre les politiciens et les narcotrafiquants ont été définitivement rompues par l'arrivée des frères Arellano¹⁰ et leur usage particulièrement élevé de la violence dans l'administration de leurs affaires. (2003) L'expansion du trafic peut aussi s'expliquer par des facteurs plus économiques, comme la crise de l'endettement de 1982 et la décennie perdue qui s'en est suivie, incitant plusieurs personnes à investir dans des activités liées à l'exportation de biens licites et illicites. La crise du peso de 1995 et l'entrée en vigueur de l'ALENA, en janvier 1994, ont aussi créé des conditions favorables au trafic.

-

¹⁰ Les frères Arellano sont connus comme de puissants trafiquants qui, en l'espace d'une vingtaine d'années, ont réussi à profiter du départ des Colombiens pour pratiquement monopoliser le trafic de stupéfiants sur la côte ouest Mexique—États-Unis. (Baig 2000)

Ainsi, le lucratif marché de la drogue est fort attrayant aux yeux des trafiquants mexicains qui, divisés en plusieurs cartels, luttent pour le contrôle du passage Mexique-États-Unis, principal lieu où sont acquis les bénéfices du marché selon la Procuraduría General de la República¹¹ (PGR) (Gómez et Zamarripa, Avril 2003). Une violence extrême, qui avait au départ pour siège les États du Nuevo Leon et de Tamaulipas (*Ibid*), et qui se propage maintenant dans plusieurs États, dont la capitale, est reliée au contrôle du marché et des routes de la drogue.

La montée en flèche des assassinats liés au narcotrafic est attribuable, selon la PGR, à un « affrontement entre les grands narcotrafiquants pour la dispute de territoires avec comme conséquence la chute de plusieurs d'entre eux. » (El Universal, octobre 2003) Les tueurs à gage (sicarios) s'affrontent dans le cadre de luttes internes entre bandes rivales à l'intérieur des cartels, exacerbées par l'arrestation et la chute de certaines des têtes dirigeantes et des divisions que cela provoque à l'intérieur des organisations (Gómez et Zamarripa, avril 2003; El Universal, octobre 2003). La facilité de recrutement de ces bandes dans le Nord du pays permet aux chefs d'éviter la prison en envoyant des jeunes en manque d'opportunités se battrent entre eux pour : « la défense du territoire, les dettes, la trahison et s'imposer quand les lignes de succession sont brisées. ». (Willoughby 2003; El Universal 2003) Les assassinats en plein jour dans la rue sont devenus chose courante dans plusieurs villes du pays, ces bandes étant devenues incontrôlables, contrairement au climat précédent, où les règles du commerce de la drogue étaient clairement établies et l'utilisation de la violence se limitait au règlement d'affaires internes (Astorga 2002).

2.1.2. Explications de la persistance

La situation de crise dans laquelle se trouve aujourd'hui le Mexique s'explique par différents facteurs externes et domestiques qui ont permis la formation de la filière du narcotrafic (Astorga 2002 : 68). Sur le plan externe, la forte demande pour la drogue venant des États-Unis crée un marché pour les tonnes d'opium et de marijuana produites annuellement au Mexique et la cocaïne qui y transite pour être vendue en territoire américain (Willoughby 2003 : 122). Bien que depuis quelques années le niveau de consommation de drogue ait augmenté chez les jeunes Mexicains, principalement au Nord, le marché américain reste la principale destination de la drogue produite

¹¹ La PGR est l'organe du pouvoir exécutif fédéral mexicain ayant pour mission principale d'enquêter et de punir les délits qui relèvent de la juridiction fédérale (PGR 2007a)

au Mexique ou transitant par ce pays (*Ibid*: 133). Les pressions internationales et les opérations bilatérales Mexique-États-Unis (principalement des actions d'application de la loi (*law enforcement operations*), des programmes d'assistance militaire et des cas d'extradition (*Ibid*)) ont souvent exacerbé les problèmes de violence et de corruption liés au narcotrafic sur le territoire mexicain.

Sur le plan domestique, les caractéristiques particulières du système politique mexicain ont permis au trafic de drogue de se développer sous son influence et sa domination (Astorga 2002 : 68). Aujourd'hui, les actions d'application de la loi entreprises par le gouvernement mexicain, en plus de contribuer à renforcer les cartels, sont compromises par l'inefficacité et la corruption qui touchent les institutions étatiques, principalement les forces policières. Ces dernières bénéficient d'une réputation peu enviable à travers la population en général ainsi qu'à l'intérieur de la classe politique elle-même (Astorga 2002). La PGR est considérée comme la plus infiltrée d'entre elles, avec plus de 90 % de ses agents étant estimés travailler pour le compte des trafiquants (Willoughby 2003 : 123).

Une des solutions privilégiées du gouvernement devant cette situation a été la militarisation de la lutte contre le trafic, une tactique appliquée unilatéralement par le gouvernement des États-Unis sur le territoire latino-américain depuis plusieurs années (Astorga 2002). Même si les éléments de l'armée continue d'être de plus en plus impliqués la lutte au narcotrafic et bénéficie d'une meilleure crédibilité auprès de la population, ils se sont aussi avérés facilement corruptibles. Les frères Arellano ont été les premiers, dans les années 1990, à faire appel aux services des militaires dans le cadre d'activités reliées au commerce de la drogue (El Universal, octobre 2003). En 2005, Los Zetas, un groupe de gangsters (gatilleros) formé d'anciens militaires ayant été cooptés, est reconnu comme étant le plus violent et le mieux outillé du Nord du pays (Herrera, octobre 2005). Les militaires sont très prisés par les narcotrafiquants étant donné leur discipline, leur connaissance des armements, de la technique et de la technologie qui ont amélioré les systèmes d'espionnage et d'armement de ces groupes (Ibid). Le pouvoir de recrutement des militaires s'étend de plus en plus. En 2003, les trafiquants ont réussi à attirer des militaires, des policiers et des agents de la Sécurité fédérale (Federal de seguridad) (El Universal, octobre 2003). Couplé à la prolifération de petits et moyens groupes attirés par l'expansion du marché de la drogue, ce climat de cassure avec les règles traditionnelles crée un climat de violence dont sont victimes les agents de la justice (agentes judiciales), les policiers municipaux et les journalistes (Ibid).

En plus de la violence reliée au trafic, l'inefficacité du système judiciaire affaiblit le pouvoir de l'État mexicain et contribue à diminuer sa crédibilité aux yeux de la population. Le taux moyen d'impunité au début du sexennat de Fox se situait entre 94 % et 96 % (Moloeznik 2003). Le manque de confiance des citoyens envers les institutions judiciaires contribue à maintenir un faible taux des crimes rapportés à travers le pays 12. (Moloeznik 2003 : 11). Les journalistes sont aussi victimes de ce climat d'impunité. Dans certains cas d'agressions envers les journalistes, des accusations ont été portées contre les auteurs matériels (ayant commis les crimes) qui ont été jugés et ont reçu des sentences de prison, mais aucun contre les auteurs intellectuels (ayant ordonné ou commandé les crimes). Toutefois, plusieurs des aveux des accusés ont été obtenus sous la torture, ce qui permet aux véritables criminels de rester en liberté pendant que des innocents purgent une peine de prison à leur place (Rockwell 2000). En se référant aux disparitions, menaces et exécutions de journalistes à être survenues sous le sexennat de Fox, Solíz (2006) mentionne les résultats nuls pour affronter le problème ainsi que l'incapacité du système judiciaire à répondre (2006).

2.2. La pratique du journalisme au Mexique : perspectives

Tel que nous l'avons vu dans la section précédente, le contexte d'accélération de la violence au Mexique ne touche pas seulement la presse, mais la variété de positions exprimée par cette dernière en fait une cible fréquente (Waisbord 2002 : 100). Les démocraties émergentes affichent une persistance de la violence contre la presse, ce que Waisbord (2002) associe à un effondrement des États dans différents contextes post-autoritaires. La difficulté, dans plusieurs pays en développement, d'occuper le monopole de la violence légitime, a causé ce contexte de crise de l'État. (*Ibid*) Le contexte est toutefois différent de celui correspondant à la réalité vécue sous les régimes autoritaires, qui était plutôt caractérisé par une violence idéologique ou partisane (Waisbord 2002 : 99).

¹² Ce taux se situe à 69 % selon une étude de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) publiée en 2000 (Moloeznik 2003).

Historiquement, au Mexique, le régime du PRI assurait un contrôle sur les médias grâce à une relation très étroite entre politiciens et propriétaires des médias de masse et à un contrôle serré sur la publicité et l'imprimerie (Fromson 1996 : 116). La censure officielle était inutile puisque les opérateurs ou propriétaires des médias connaissaient les limites de ce qui pouvait ou non être publié (*Ibid* : 117). Quant aux journalistes, les pots-de-vin, l'intimidation et les menaces permettaient aux autorités d'assurer un contrôle sur ce qui était dit ou publié, créant ainsi un climat d'autocensure où l'État avait rarement à utiliser des méthodes répressives (*Ibid*). En acceptant les pots-de-vin, les journalistes doivent se voir attribuer une part de responsabilité dans le support qu'ils apportaient de cette façon à un régime corrompu (Rockwell 2000 : 215).

Le règne du PRI a tout de même été marqué par des actes violents dirigés contre la presse et certains journalistes. Entre autres « causes célèbres », les meurtres toujours irrésolus des journalistes Manuel Buendia en 1984 et « El Gato » Félix Miranda en 1988, auxquels s'ajoutent plusieurs autres cas d'agressions et de menaces (Cencos s.d.). Toutefois, les années 1990, synonymes de la poursuite du processus de démocratisation à travers lequel les médias mexicains continuent d'acquérir une indépendance croissante par rapport au parti-État, ont aussi été marquées par une recrudescence de la violence contre la presse mexicaine, principalement en raison de perturbations politiques (meurtre de Luis Donaldo Colosio, candidat à la présidentielle pour le PRI, en 1993, l'entrée en vigueur de l'ALENA et insurrection armée au Chiapas en 1994) (Cencosa).

À la même époque, les éléments corrompus de la police, des militaires ou du gouvernement ayant des liens directs avec les organisations impliquées dans le trafic de drogues s'imposent comme menace à la pratique du journalisme au Mexique (Rockwell 2000 : 215-216). Le *Committee to Protect Journalists* (CPJ) déclare 1997 comme l'année la plus violente de la décennie pour la pratiquer le journalisme dans le pays avec, entre autres, la tentative d'assassinat de Jésus Blancornelas ¹³, ancien directeur de l'hebdomaire Zeta, basé dans la ville frontalière de Tijuana et généralement reconnu à travers le pays pour son intégrité journalistique. Blancornelas est sorti

-

¹³ Après la tentative d'assassinat dont il a été vicitime, Jésus Blancornelas s'est transformé en un symbole de courage dans le monde journalistique, d'engagement envers l'information et de loyauté envers le lecteur, ainsi qu'en une démonstration claire de l'échec de l'État en matière de sécurité (Gómez 2006 : 47).

grièvement blessé de l'attentat qui a coûté la vie à son garde du corps (Rockwell 2000 : 201). D'autres journalistes ont perdu la vie ou ont été l'objet de menaces durant la même période après avoir publié des informations reliant des politiciens et des policiers à des organisations criminelles ou à des histoires de règlement de comptes¹⁴. Pour un pays qui sort de 70 ans de régime à parti unique, il est essentiel de trouver un moyen de combattre ces influences.

En plus de menacer l'intégrité physique des journalistes, ce climat de violence a plusieurs conséquences perceptibles sur la pratique même du journalisme : elle alimente la peur, favorise l'autocensure et décourage le journalisme critique (Waisbord 2002 : 92). Dans l'État de Baja California, par exemple, les niveaux de violence et d'insécurité ne cessent de monter. À Mexicali, ville frontalière de 653 000 habitants et capitale de la Baja California, le narcotrafic est le principal risque pour les journalistes, la corruption et l'impunité augmentant les difficultés de la pratique du métier. Selon un journaliste de Mexicali interrogé par Maria Idalia Gomez (2006), dorénavant les journalistes ne sont protégés d'aucune façon, les codes habituels respectés historiquement par les narcotrafiquants n'étant plus valables. Ces codes voulaient qu'on ne publiait pas d'affaires personnelles ou familiales concernant les trafiquants, n'écrivait pas la vérité ou n'écrivait pas contre un seul groupe. Avant l'explosion de la narco-violence, les menaces envers les journalistes n'étaient pas toujours prises au sérieux, ce qui n'est plus le cas depuis que les exécutions sont devenues tellement courantes dans la ville qu'elles ne font plus la une des journaux. En 2004 par exemple, 70 exécutions ont eu lieu dans la ville de Mexicali. Les autorités les expliquent par des affrontements entre groupes criminels rivaux, mais elles sont soupçonnées de ne pas mener d'enquêtes en raison de complicité ou d'incapacité (Gomez 2006 : 42).

En plus d'un manque de confiance envers les institutions de la justice qui décourage la dénonciation des menaces et des agressions, le milieu journalistique mexicain est marqué par une absence généralisée de solidarité entre collègues d'une même profession. Par exemple, après le

¹⁴ Ça a été le cas, entre autres, de Benjamin Flores, directeur de *La Prensa*, un quotidien de San Luis Rio Colorado dans l'État de Sonora. Flores a été assassiné le 15 juillet 1997 après avoir publié une série de nouvelles sur la corruption engendrée par le trafic de drogue et ses impacts sur le système judiciaire local (Rockwell 2000 : 202). Bien que plusieurs suspects aient été accusés et détenus en lien avec ce crime, aucun n'a encore été condamné à ce jour. Voir le site de la SIP : http://www.impunidad.com/cases/benjaminfloresS2.htm

meurtre de Francisco Ortiz Franco en 2004, le troisième journaliste de l'hebdomadaire Zeta à être assassiné en un peu plus de quinze ans, un quotidien de Tijuana a accusé le directeur de Zeta, Jésus Blancornelas, d'apprécier la mort de ses compagnons car cela lui permet de faire monter ses ventes (Gomez 2006 : 50). De plus, les reporters de la ville de Mexico, où sont concentrés la majorité des journaux à tirage national, ne sont pas tous susceptibles d'être sensibilisés aux conditions de travail dangereuses de leurs collègues du reste du pays. Certains continuent de croire que ces événements sont causés par un manque de professionnalisme et exacerbés par le sous-développement des régions provinciales, rendant ainsi les journalistes métropolitains intouchables (Rockwell 2000 : 203). Avec la généralisation de la violence reliée au narcotrafic à travers le pays et la présence d'attentats contre certains journalistes à l'intérieur de la capitale, nous croyons que cette perception a aujourd'hui tendance à diminuer. S'il peut s'avérer difficile pour les activistes de mobiliser des adhérents dans leur lutte contre l'impunité, il est clair qu'il est pertinent d'utiliser un vocabulaire relié à des normes de droits humains internationalement acceptées pour faire pression sur l'État.

Dans la section suivante, nous verrons les définitions de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, comment elles sont incluses dans les traités internationaux des droits humains et quels ont été les réactions des organisations internationales devant les crimes commis contre les journalistes en Amérique latine, avec un accent particulier sur le cas mexicain.

2.3. La liberté d'expression et la liberté de la presse

Avec l'élection de Vicente Fox, le Mexique a mis fin à 70 ans de régime à parti unique, ce qui implique l'amélioration des conditions de l'exercice de la liberté d'expression, même si le pays avait commencé à connaître des avancées significatives à ce sujet dès les années 1990 (Fromson 1996). Mais qu'est-ce que la liberté d'expression ? La liberté d'expression peut être appuyée par différentes sources de justification reliées aux intérêts individuels, à la démocratie, au bien commun, etc. (Lichtenberg 1987 : 333) Dans la section qui suit, nous nous intéresserons particulièrement aux justifications d'un point de vue individuel et démocratique.

D'un point de vue individuel, à l'intérieur d'un régime démocratique qui assure les conditions nécessaires à la libre délibération, les membres du régime peuvent légitimement attendre de l'ordre établi qu'il encourage activement l'exercice de l'autonomie et l'expression individuelles

(Stotzky 2002 : 261). Stotzy (2002) associe le principe de l'autonomie au respect de la dignité humaine : les gens sont dignes de respect, leurs opinions sont pertinentes, et doivent ainsi jouir d'un niveau élevé d'autonomie. Toutefois, l'autonomie requiert la liberté d'expression, mais aussi la liberté d'écouter, car si les idées se développent à travers les échanges ; l'intérêt des citoyens pour la liberté d'expression n'est pas seulement de penser par eux-mêmes, mais aussi de communiquer leurs idées aux autres (Lichtenberg 1987 : 337).

D'autres arguments touchent plus directement le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, pour participer pleinement à la vie politique, les citoyens doivent disposer des éléments d'information nécessaires pour prendre des décisions éclairées (*Ibid* 1987 : 338). Cet argument met de l'avant deux fonctions de la liberté d'expression et la liberté de la presse dans une démocratie : 1) une fonction d'information, afin que les citoyens puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause et de manière autonome; 2) une fonction critique qui n'est pas séparée de la première : la presse joue un rôle de chien de garde en assurant des critiques indépendantes et une évaluation du pouvoir établi du gouvernement et d'autres institutions qui pourraient usurper le pouvoir démocratique (*Ibid* 1987 : 337).

Les arguments servant à justifier la liberté d'expression ne sont pas différents de ceux ayant pour objectif de défendre la liberté de la presse (*Ibid* 1987 : 333). Perkins (2002) observe une tendance à la hausse dans les jugements de la Commission et la Cour interaméricaines des droits de l'Homme à définir le droit à la liberté de la presse selon deux aspects : 1) droit individuel (le droit des journalistes de s'exprimer et publier librement); 2) droit social (les citoyens d'une nation ont le droit d'accéder, à travers les médias, aux informations essentielles pour eux afin de participer à la démocratie). (2002 : 7) Selon cette définition, la liberté d'expression a une double nature : « Chaque individu jouit du droit de chercher et de recevoir de l'information mais la société en entier jouit aussi de ce droit d'être informée. » (*Ibid*)

Ces définitions de la liberté d'expression et de la liberté de la presse impliquent deux principes : 1) la non-interférence ou l'absence de censure (on ne devrait empêcher personne de penser, parler, écrire, écouter) ; 2) la multitude des voix (les objectifs de la liberté d'expression se réalisent lorsque l'expression de la diversité est la plus étendue possible). (Lichtenberg 1987 : 334) Dans ce contexte, l'intervention du gouvernement pour protéger la liberté d'expression

semble brimer le premier principe mais favoriser le second. (*Ibid*) Toutefois, l'État, particulièrement dans les démocraties émergentes, a un devoir de libérer et d'égaliser les opportunités de s'exprimer. (Stotzky 2002 : 262) Ce « devoir » peut être accompli par l'État en prenant des actions positives (agir) ou négatives (laisser-faire). En ce qui concerne « l'intégrité physique des critiques du gouvernement », Stotzy (2002) mentionne que l'État a le devoir de prendre des mesures positives afin de s'assurer que les reporters et les éditeurs soient protégés de toute forme de violence physique : coercition, torture et assassinat. (2002 : 265) Lorsqu'un journaliste est attaqué physiquement et se voit ainsi dans l'impossibilité de s'exprimer, c'est la liberté d'expression des citoyens (en tant que droit social) qui est brimé, puisque ces derniers n'ont pas pu avoir accès à l'information que le journaliste aurait pu leur transmettre. (Perkins 2002).

2.3.1. Réactions internationales à la violence contre les journalistes

La liberté d'expression est protégée par différents traités internationaux des droits humains largement ratifiés par les États à travers le monde. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que :

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit. (ONU, 1948)

La Déclaration n'implique toutefois pas d'obligations légales de la part des États adhérents, mais s'impose comme une référence à l'interprétation de la Charte. Toutefois, le texte de la *International Covenant on Civil and Political Rights* inclut un texte similaire à celui de l'article 19 en plus d'engager légalement ses signataires. (Cifrino, 1989 : 127-128)

Dans un contexte interaméricain, ce sont les traités régionaux qui sont majoritairement utilisés par les ONG pour rappeler aux États leurs obligations en matière de droits humains. L'article 13 de la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, cité en introduction, protège la liberté d'expression dans les États de l'hémisphère américain et l'intégrité physique de ceux qui l'exercent.

Devant l'augmentation de la violence contre la presse observée en Amérique latine et l'impunité générale qui règne autour des crimes commis contre les journalistes, les instances des droits de

l'Homme de l'Organisation des États américains (OEA)¹⁵ ont été appelées à se prononcer sur une dizaine de cas reliés à des violations à la liberté d'expression, ce qui constitue des arguments supplémentaires pour les activistes dans leurs réclamations aux États nationaux. Dans trois de ces cas, les instances concernées ont reconnu, à travers leurs jugements, que la violence contre les journalistes représente une violation des droits humains¹⁶. Selon Perkins (2001), ces trois cas considérés dans leur ensemble représentent une jurisprudence internationale émergente. (2001 : 275) En plus de constituer une violation du droit à la liberté d'expression selon la définition de l'article 13 de la Convention américaine des droits de l'Homme, les décisions de la CIDH « soutiennent que les couvertures des suspects, les délais et les échecs à enquêter ses meurtres de bonne foi avec un délai normal constituent des preuves supplémentaires des violations et ajoutent à leur gravité ». (*Ibid* : 282)

L'absence d'enquêtes et de condamnations constitue de plus un incitatif pour les violateurs des droits humains à continuer leurs actions sachant qu'ils ne seront pas punis. Avec le cas particulier de Félix Miranda, la Commission ajoute que la responsabilité du gouvernement mexicain vient du délai dans la tenue d'une enquête complète, peu importe que le crime ait été commis par un simple particulier ou par un agent de ce gouvernement (Perkins 2001 : 280-282).

Ainsi, les recommandations des instances interaméricaines aux gouvernements concernés vont dans le sens suivant : 1) enquêter les attaques envers les journalistes en faisant preuve de bonne foi ; 2) punir les assaillants des journalistes ; 3) indemniser les survivants des journalistes ; 4) protéger les journalistes qui travaillent dans les zones de guerre (Perkins 2001 : 275). La principale limite des jugements émis par la Cour est qu'ils possèdent une autorité morale uniquement, c'est-à-dire que les États n'ont pas l'obligation de s'y conformer.

¹⁵ Par ces instances, nous faisons référence à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme ainsi qu'à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme. La Commission est chargée de recevoir les plaintes concernant les violations des droits humains qui trouvent leur origine dans la Convention. La Commission peut ensuite référer des cas à la Cour quand elle détermine qu'un État n'a pas répondu à l'un de ses jugements en corrigeant une violation. (Perkins 2001: 278) Les décisions de la Commission et de la Cour ne sont pas tenues de par la loi (*legally binding*).

¹⁶ Ces trois cas concernent la disparition du journaliste américain Nicolas Blake au Guatemala en 1985 durant la guerre civile, l'assassinat de Félix Miranda, reporter pour l'hebdomadaire Zeta à Tijuana au Mexique, en 1988 ainsi que les meurtres, en 1988 aussi, des journalistes Hugo Bustios Saavedra et Eduardo Rojas qui assuraient la couverture de la guerre menée par le Sentier lumineux au Pérou. Ces cas ont été amenés devant les instances de l'OÉA après que tous les moyens au niveau national aient été épuisés pour obtenir une enquête et/ou un procès de la part des autorités responsables. (Perkins 2001)

Dans le prochain chapitre, nous verrons comment des OSC mexicaines organisent leurs actions pour lutter contre l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes dans le contexte politique et social décrit dans ce chapitre.

Chapitre 3 : Les OSC et la défense de la liberté de la presse au Mexique

L'objectif de ce chapitre est d'expliquer quelle forme prennent les actions transnationales de certaines OSC ayant pour cible le gouvernement mexicain et en quoi les contextes d'opportunités politiques et de mobilisation sont différents après la mise en place de ces actions. Par actions transnationales, nous nous référons ici à l'utilisation d'un discours associé à des normes de droits humains internationalement acceptées et à un répertoire d'action collective qui lui est généralement associé, soit la méthodologie des droits humains.

Nous croyons que les organisations qui s'inscrivent dans ce répertoire d'action collective sont plus susceptibles de mener des activités avec des partenaires transnationaux, que ce soit des ONGI ou des OGI. Nous ne considérons toutefois pas la transnationalisation des activités des OSC comme un processus linéaire, donc les partenariats avec les organismes transnationaux peuvent aussi précéder l'adoption du répertoire d'action mentionné. Le chapitre qui suit nous permettra donc de considérer comment, à travers une variété d'activités, des OSC nationales s'approprient un ensemble de capacités qui leur permet de profiter d'un nouveau contexte d'opportunités, au niveau national, favorable ou non à la poursuite de leurs objectifs. Ainsi, dans les sections qui suivent nous verrons comment ces organisations travaillent en collaboration de manière plus ou moins formelle autour d'un objectif commun : mettre fin à l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes. À cette fin, les OSC réclament du gouvernement des enquêtes faites dans le respect de la justice qui mènent à la condamnation des coupables, répondant ainsi aux obligations nationales et internationales de protéger les droits à la liberté d'expression et à la vie des citoyens de son territoire (Alonso 2006 ; Martinez 2006 ; Soliz 2006). Par exemple, le Réseau de protection des journalistes et des médias de communication rend publiques les agressions commises envers les journalistes à une échelle nationale et internationale et le Cepet, une OSC nationale a mis sur pied des activités à caractère transnational et a développé des collaborations avec des partenaires transnationaux. Ce chapitre est divisé en deux sections principales. La première consiste en une description des activités des OSC et la deuxième en une analyse du contexte d'opportunités à la suite de la mise en place de ces activités.

3.1. L'expérience de la Red et des alertes

Les membres du Réseau de protection des journalistes et des médias de communication (la Red) mènent différentes actions visant à permettre aux journalistes de pratiquer leur métier en ayant une connaissance adéquate de leurs droits en plus d'assurer la défense de ces droits lorsqu'ils sont lésés. Dans la section qui suit, nous nous concentrerons sur une des activités principales de la Red, soit la publication du *Recensement des torts* (*Recuentos de daños*) qui recompile l'ensemble des alertes à la liberté d'expression enregistrées par ses membres au cours d'une même année. Nous avons choisi cette activité car elle est majeure dans le plan de travail de la Red et que sa mise en place correspond bien à la méthodologie des droits humains.

Nous commencerons par décrire les débuts de la publication du *Recensement*, la création de la Red et l'appropriation de cet outil par ses membres, ce qui contribue à étendre ses possibilités d'influence aux niveaux national et transnational. Dans le cadre de notre recherche, nous considérerons le travail effectué par la Red ainsi que certaines activités particulières de trois de ses membres, qui contribuent à diffuser les travaux de la Red dans les sphères nationale et internationale : Cencos, la Fondation Manuel Buendia et Reporters sans frontières (RSF), par l'intermédiaire de sa correspondante au Mexique, Balbina Flores.

3.1.1. Le suivi des agressions et la création de la RED : historique

Le premier registre sur les agressions commises contre les communicateurs au Mexique commence à être effectué en 1988 et est présenté dans une chronique de la *Revista Mexicana de comunicación* (RMC), publiée par la Fondation Manuel Buendía (FMB) (Raul Martinez 2006).

Une méthodologie différente de recompilation des agressions se développe au début des années 1990 pour apparaître sous la forme de tableaux suivis d'une section d'analyse publiés alors dans un supplément de la RMC. Ces modifications s'avéraient nécessaires étant donné le nombre de plus en plus élevé d'agressions qui ne pouvaient plus être recensées à l'intérieur d'une seule chronique, et aussi en raison du besoin d'expliquer l'origine de ces agressions ainsi que les liens entre elles au lieu de seulement les chiffrer. Cette formule a été utilisée de 1992 à 1996 (Raul Martinez 2006).

Puis, en 1996, lors d'une cérémonie de commémoration à la mémoire de Manuel Buendía, un regroupement de militants présents pour l'occasion ont parlé de la volonté des OSC de travailler

ensemble pour défendre le droit à la liberté d'expression et le libre exercice du journalisme. Les activistes en question représentaient Cencos, la FMB, le Syndicat national de la presse (SNP) et l'Académie mexicaine des droits humains (AMDH), par le biais de la journaliste Balbina Flores, qui était alors responsable du programme de la liberté d'expression de la AMDH. (Raoul Martinez 2006) Le désir de travailler de façon conjointe était motivé par deux facteurs : 1) rompre les différents entre les organisations et 2) rassembler la force de toutes (Raoul Martinez 2006).

Ainsi, en 1996, un groupe d'ONG forme la Red et commence à publier conjointement le Recuento de daños, dont la méthodologie est grandement inspirée par celle déjà conçue par la FMB et publiée dans la RMC (Raul Martinez 2006). Le Recuento constitue le premier registre national des attaques envers la presse et les communicateurs publié annuellement par la Red. Il compile toutes les attaques et les menaces contre les journalistes dénoncées à travers les médias locaux et nationaux ou directement rapportées aux ONG par des journalistes. Cette méthode est privilégiée car la Red ne dispose pas d'une équipe de collaborateurs à travers le pays, elle doit donc travailler à partir des bureaux des OSC membres.

Les tâches reliées à la conception du Recensement sont divisées entre les membres (Raul Martinez 2006 ; Barron Trejo 2006). L'ONG Cencos attitre un employé responsable de gérer les alertes qui sont transmises par des OSC de la Red ou de l'extérieur¹⁷ ou compilées à partir d'une synthèse des journaux de circulation nationale (La Jordana, Milenio, El Universal et Reforma) qui abordent les thèmes reliés à la société civile, aux droits humains, à la communication, à la transparence et à la liberté d'expression (Cencos s.d.a).

Le Recuento est un portrait de la situation des violations envers les journalistes, c'est-à-dire qu'il ne consiste pas en un suivi juridique des alertes mais en une dénonciation des faits, son objectif principal étant que les journalistes cessent d'être menacés ou attaqués afin que les cas

rapporte aussi des alertes à Cencos. Selon le Recensement des torts de 2005, le Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez (PRODH) et la Commission nationale des droits humains (CNDH) ont aussi transmis des alertes

à la Red.

¹⁷ Certaines alertes proviennent de membres de la Red comme Balbina Flores, qui a déjà pour mandat de produire des alertes pour l'ONGI Reporters sans frontières, dont elle est la correspondante au Mexique. L'ONG Cepet

d'agressions ne tombent pas dans l'oubli. (Barron Trejo 2006) Pour le directeur de la FMB, la publication du *Recuento* a un triple objectif : 1) que le *Recuento* devienne une référence en tant que reflet de la liberté d'expression au Mexique ; 2) qu'il encourage les journalistes à dénoncer les attaques dont ils sont victimes en donnant un aperçu des problèmes qu'ils peuvent affronter et 3) qu'il informe et sensibilise les pouvoirs publics par rapport à la situation vécue par les journalistes (Raoul Martinez 2006).

Tel qu'il a été mentionné plus haut, certaines OSC reçoivent des appels ou des avis de la part de journalistes ayant vu leurs droits brimés ou ayant été victimes de menaces ou de violence. Elles peuvent aussi aider les journalistes ou les familles des victimes à obtenir une assistance juridique. Selon certains membres d'OSC rencontrés, les journalistes se réfèrent à eux parce qu'ils font plus confiance aux organisations de la société civile qu'aux autorités publiques et/ou parce qu'ils connaissent personnellement leurs membres (Barron Trejo 2006; Flores 2006; Gomez 2006). La Commission nationale des droits humains (CNDH) a aussi pour rôle de recevoir et de traiter les plaintes en cas de violations des droits humains par des institutions publiques, à l'exception du pouvoir judiciaire (CNDH s.d.). La CNDH émet des « recommandations publiques autonomes » à la suite du dépôt des plaintes. Elle bénéficierait aussi d'une meilleure réputation auprès des citoyens que les autorités relevant directement du gouvernement (Alonso 2006).

La Red se base donc sur une stratégie semblable à celle de la méthodologie des droits humains pour dénoncer les attaques envers les journalistes, essayer de les prévenir et inspirer confiance aux journalistes. Une fois les alertes compilées et diffusées, les organisations membres peuvent les utiliser dans le cadre de moyens de pression menés à l'intérieur ou à l'extérieur de la Red, parfois dans la sphère internationale. Dans la section qui suit, nous verrons comment deux membres de la Red, Cencos et RSF, utilisent les rapports produits par le réseau pour porter leurs revendications communes dans la sphère internationale.

3.1.2. Ressources spécifiques aux membres de la Red et apport transnational

L'avantage du regroupement en réseau vient du partage d'information et de l'apport de connaissances apporté par les différents membres (Powell 1990). À l'intérieur de la Red, un membre est associé à une ONGI, Balbina Flores de RSF, et une autre organisation, Cencos, ont plusieurs connexions internationales. Dans la prochaine section, nous verrons comment Cencos et

RSF contribuent, par leur crédibilité, leurs liens avec des organisations internationales (ou leur nature d'organisation internationale) et les différentes mobilisations dans lesquelles elles s'engagent, à renforcer les capacités d'organisations nationales et à amener les revendications de la société civile en matière de liberté d'expression dans la sphère internationale, en partie avec le travail effectué dans le cadre de la Red.

Ressources internationales de Cencos

Tel que mentionné plus haut, un employé de Cencos est en charge d'émettre les alertes et de les compiler pour le *Recuento de daños*. Cencos est membre d'IFEX¹⁸, réseau virtuel international de protection de la liberté d'expression, et peut y faire parvenir des alertes à l'occasion. Toutefois, tel que précisé dans le *Guide des défenseurs d'IFEX*, les OSC doivent aller au-delà de l'émission d'alertes pour faire avancer leurs causes et recruter des appuis en mettant sur pied des actions concrètes (organisation de campagnes, lobbying, etc.) (IFEX 2006). Ce type d'actions implique souvent des partenariats entre différentes organisations de la société civile. Cencos fait partie du paysage de la société civile mexicaine depuis les années 1960 et bénéficie d'un degré élevé de crédibilité en tant qu'OSC (Gomez 2006; Solíz 2006). L'organisation possède aussi un réseau étendu de partenaires nationaux et internationaux.

L' « agenda de la liberté d'expression » de Cencos s'inscrit en grande partie dans les objectifs de travail de la Red, mais l'OSC est aussi impliquée dans d'autres initiatives en partenariat telles des ateliers de formation, de la diffusion (émissions d'alerte et de communiqués, conférences de presse, publications de rapport) et des pressions politiques (Cencos 2007a)

La publication d'alertes et l'émission de communiqués sont des activités fréquentes de Cencos et sont souvent menées en collaboration avec la section nationale mexicaine de l'ONGI Article 19¹⁹, située dans le même édifice que Cencos. Les alertes diffusées sur le site de Cencos²⁰ sont

¹⁸ IFEX compte 71 organisations membres à travers le monde et gère un important réseau d'alertes qui permet aux membres de dénoncer des violations de la liberté de la presse par la transmission d'alertes à l'ensemble des membres du réseau et à d'autres intéressés à travers le monde. (IFEX)

¹⁹ Article 19 est une organisation de droits humains spécialisée dans la défense de la liberté d'expression et de la liberté d'information à travers le monde. Article 19 travaille sur tous les continents à travers ses cinq programmes régionaux (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Moyen Orient) et mène un ensemble varié d'interventions

compilées pour le *Recensement*, et à l'occasion sont envoyées au réseau IFEX. Elles sont aussi publiées sur le site Web d'Article 19. Quand la situation l'exige, les deux organisations présentent aussi des conférences de presse.

Cencos est aussi impliquée dans des activités de formation sur la protection des droits humains et la liberté d'expression. Deux « séminaires internationaux » sur le sujet ont eu lieu en 2007 : Le droit à défendre les droits humains et la liberté d'expression (30 et 31 mai 2007) et Système d'alertes et méthodologies pour l'enregistrement d'agressions avec les journalistes et les médias de communication (29 et 30 novembre 2007) (Cencos 2007a). Le premier était orienté sur l'exercice de la défense des droits humains et la liberté d'expression : les tendances et les problématiques reliées à la question, les obstacles et les moyens de combiner les deux pratiques (Cencos 2007b). Le second voulait favoriser l'échange d'expériences et de connaissances entre organisations nationales et internationales en lien avec la méthodologie de recompilation des cas d'agressions (Cencos 2007c). Ces séminaires ont réuni plusieurs des organisations membres de la Red, mais aussi des OSC nationales, plusieurs représentants d'ONGI, des institutions universitaires et des représentants de la Fiscalia Especial para la Atencion a Delitos cometidos contra Periodistas (FEADP)²¹. Les séminaires ont aussi été l'occasion de rappeler au gouvernement mexicain ses obligations en matière de liberté d'expression, ceci par la publication de communiqués de presse²² ou avec la présence de représentants du gouvernement lors de ces événements.

Cencos possède des contacts avec des OGI comme le bureau du Haut-Commissariat des droits humains de l'ONU à Mexico, qui a entre autres participé à l'organisation du séminaire *Le droit à*

(lobbying, recherche, surveillance, développement légal) Pour une description complète des activités d'Article 19, voir son site web à la page suivante : http://www.article19.org/work/index.html (page consultée le 2 avril 2008)

²⁰ Voir : http://cencos.org/es/node Un nouveau site a été lancé en 2006. Le site est devenu majeur dans la diffusion des revendications et des activités de Cencos.

²¹ Pour la liste des organisateurs du séminaire *Le droit à défendre les droits humains et la liberté d'expression*, voir : http://cencos.org/es/node/12468 En ce qui concerne le séminaire *Système d'alertes et méthodologies* [...], étaient présents des représentants des organisations de défense des journalistes suivantes : Committee to Protect Journalists (CPJ), Instituto Prensa y Sociedad, Fundación Prensa y Sociedad (de Colombie) ainsi que plusieurs membres d'OSC nationales. Le séminaire a reçu du financement de l'ambassade britannique et de la Fondation Ford.

²² Voir : communiqué du 30 novembre : http://cencos.org/es/node/17390 et communiqué du 29 novembre : http://cencos.org/es/node/17383

défendre les droits humains et la liberté d'expression. Cencos a aussi plusieurs contacts directs avec le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de l'Organisation des États américains (OEA) ainsi qu'avec l'OEA en général. Ainsi, Cencos a participé à l'organisation de la visite officielle du rapporteur en 18 au 26 août 2003 au Mexique, cette visite a été l'occasion pour le rapporteur de s'entretenir avec des fonctionnaires du gouvernement, des journalistes, des propriétaires de médias, des représentants de la société civile, et des universitaires (Soliz 2006; CIDH 2004).

Grâce à son statut d'ONG accréditée à l'OEA, Cencos est en mesure de faire connaître aux instances intergouvernementales régionales la situation de la liberté d'expression au Mexique. Le rapport Señalamientos sobre el incumplimiento de las obligaciones del estado mexicano en materia de libertad de expresión, produit par Cencos et la section mexicaine d'Article 19 a été présenté lors de la 128º période d'audiences publiques de la Cour interaméricaine des droits humains. Le rapport rappelle les obligations nationales et internationales de l'État mexicain en matière de liberté d'expression, il fait état de la situation du danger d'exercer le métier de journalistes, grâce à des données provenant, entre autres, du Recensement des torts, en plus d'émettre des critiques par rapport aux interventions du gouvernement et des recommandations générales (Cencos et Article 19 2007). Si les liens avec des OGI ne se traduisent pas en un plus grand respect de la liberté d'expression au Mexique, ils fournissent néanmoins un levier pour les OSC afin de porter leurs demandes dans la sphère internationale, ceci principalement par l'information qu'elles détiennent.

L'implication avec Reporters sans frontières

Balbina Flores, journaliste spécialisée sur le thème de la liberté d'expression, travaille pour le magazine *Zocalo* à Mexico. Elle est aussi correspondante pour l'ONGI Reporters sans frontières (RSF) au Mexique et à ce titre membre de la Red. Son travail bénéficie à RSF, qui profite des qualités professionnelles de Flores, ainsi qu'à la Red, qui, en plus de bénéficier du dévouement de Flores, peut s'afficher comme partenaire de l'ONGI RSF et ainsi gagner plus d'attention de la part de leurs différentes cibles : médias, autorités politiques, journalistes (adhérents). Comme la plupart des ONGI dont le travail couvre plusieurs pays, voire continents, RSF travaille avec des correspondants, particulièrement dans les pays où l'organisation n'a pas de bureau. Les quelque

120 correspondants de RSF, répartis à travers la planète, sont en lien avec les bureaux continentaux²³ qui ont pour base le secrétariat général à Paris. Selon Les correspondants nationaux fournissent de l'information que l'ONGI ne pourrait obtenir par d'autres sources, comme Internet et les journaux, ceci grâce à leur présence sur le terrain. Les correspondants signalent les attaques commises contre la presse et les journalistes et assurent un suivi des enquêtes sur ces événements afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli (Flores 2006).

Balbina Flores est la correspondante de RSF depuis l'élection de Vicente Fox en 2000, une tâche qu'elle assume en plus de ses responsabilités de journaliste à temps plein. Ainsi, elle émet des alertes qui sont par la suite envoyées au siège social à Paris. Ces alertes proviennent de nouvelles parues dans des médias nationaux ou locaux, ou qui lui sont rapportées directement par des journalistes. Ce contact direct entre la correspondante et les journalistes est possible étant donné que son nom est maintenant connu dans le milieu (Flores 2006).

Pour une journaliste et militante telle Balbina Flores, l'implication dans une organisation comme RSF permet d'avoir un impact plus large auprès de la société, mais aussi des autorités politiques. Elle remarque que les demandes présentées aux autorités en utilisant le nom de RSF reçoivent plus de considération que celles présentées par les ONG nationales (Flores 2006). Aussi, les alertes diffusées par RSF bénéficient d'une plus large distribution : elles sont affichées sur le site Web de l'organisation, quotidiennement visité par des journalistes, activistes et chercheurs du monde entier. Plusieurs alertes sont aussi envoyées au réseau IFEX. Selon B. Flores, RSF est la seule ONG à assurer un suivi des agressions après l'émission d'une alerte afin d'exercer une pression sur les autorités, ce qui a influencé son choix de s'y associer (Flores 2006).

RSF peut aussi se mobiliser devant une situation de violation persistante de la liberté d'expression, comme c'est le cas avec la violence contre les journalistes en lien avec le narcotrafic. Ainsi, en juin 2005, RSF a publié les résultats d'une enquête conjointe de Balbina

²³ Reporters sans frontières a cinq bureaux continentaux : Afrique, Amériques, Asie, Europe, Moyen-Orient, en plus de compter un bureau Internet qui surveille le traitement réservé aux « cyberdissidents » dans divers pays. En plus des bureaux intercontinentaux, RSF dispose de 9 bureaux nationaux répartis sur tous les continents et d'une autre série de bureaux à Bangkok, Londres, New York, Tokyo et Washington. RSF travaille aussi avec des organisations locales de défense de la liberté de la presse membres du « Réseau Reporters sans frontières ».

Flores et de Benoît Hervieu intitulée « Assassinat, impunité et autocensure : La dure condition des journalistes frontaliers ». Cette mission d'enquête (fact-finding) a été mise sur pied étant donné l'augmentation préoccupante de la violence touchant les journalistes. Le rapport final de la mission se base sur des données compilées par RSF et la Red et une série d'entrevues menées dans différents médias locaux (journaux, radio, télévision) ainsi qu'avec des représentants d'autorités locales, dans les villes frontalières de Tijuana et Nuevo Laredo (Reporters sans frontières 2006). Le rapport fait mention de la campagne Pas un de plus (Ni Uno Más) et de la Commission in Memoriam (Comisión En Memoria), auxquelles a participé Balbina Flores, comme élément important dans la mobilisation des OSC et des journalistes contre l'impunité (RSF 2005). Le rapport d'enquête utilise aussi des données compilées par la Red pour faire état de la situation des journalistes frontaliers. (Ibid)

Balbina Flores a souvent été reconnue, à travers les entrevues effectuées dans le cadre de cette recherche, comme une militante très impliquée dans la cause de la liberté d'expression. Son travail est précieux aux yeux du responsable du bureau des Amériques pour RSF, Benoît Hervieu, étant donné son investissement dans son travail et sa spécialisation en matière de liberté d'expression (Flores 2006). Les mêmes commentaires ont été émis par des membres d'OSC nationales. Selon le directeur de la FMB, grâce à sa réputation et son engagement envers la liberté d'expression, Balbina a beaucoup contribué à la consolidation de la Red (Raul Martinez 2006). Ces qualités font que, en plus d'être fréquemment sollicitée pour la mise sur pied de différentes initiatives, Balbina peut aussi contribuer à la cohésion entre les OSC. Par exemple, sa participation à une mobilisation spontanée peut apporter plus de crédibilité à une initiative et en augmenter la participation (*Ibid*). Lors de notre séjour de recherche terrain, nous avons noté que Balbina mène des activités conjointes avec, entre autres, les membres de la Red, la Commission nationale des droits humains et le Centro de Periodismo y Ética Pública (Cepet), ce dernier faisant l'objet de la section qui suit.

3.2. Le Centro de Periodismo y Ética Pública (Cepet)

Le Cepet a été créé par la journaliste Leonarda Reyes, qui en est aussi la directrice. Les activités du Cepet ont pour thème l'éthique et la formation des journalistes, la transparence de l'information gouvernementale et la liberté d'expression. Dans la section qui suit, nous nous intéresserons à certaines activités reliées à ce dernier thème : la campagne *Pas un de plus*

(campaña Ni uno más), la mission d'enquête in Memoriam, l'émission d'alertes en cas de violations à la liberté d'expression, ainsi que des événements ponctuels comme la participation à la Journée mondiale de la liberté de la presse en 2006 et la nomination du Cepet pour un prix de la liberté d'expression décerné par RSF. Nous terminons cette section avec un résumé des effets des activités à caractère transnational pour le Cepet en tant qu'OSC.

3.2.1. Commission in Memoriam

Elle-même journaliste de la presse écrite, Leonarda Reyes est sensibilisée à la difficile réalité de la pratique du droit à la liberté d'expression dans le nord du Mexique. Le 19 mars 2004, Roberto Javier Mora García, directeur éditorial du *El Mañana* de Nuevo Laredo, Tamaulipas, et ami personnel de Reyes, est assassiné. L'enquête policière conclut que Roberto Mora a été victime d'un crime passionnel : un voisin vivant une relation homosexuelle aurait déchargé sa jalousie sur le journaliste²⁴. Ces conclusions laissent Leonarda Reyes sceptique étant donné le professionnalisme et l'intégrité associés au travail de Mora, qui avait poussé ce dernier à couvrir des histoires de corruption et de narcotrafic, ainsi que les soupçons laissés en suspens par le bureau du Procureur général du Tamaulipas sur sa possible homosexualité, malgré qu'il était marié et père de famille (Reyes 2006 et article de Avilés 29 mars 2004).

Dans une conférence de presse tenue quelques jours après le crime, le Cepet, Pen Club Mexico et LIMAC (*Libertad de Información México A.C.*), ont dénoncé l'hypothèse du crime passionnel largement médiatisée et ont demandé une enquête de fond sur l'affaire. Leonarda Reyes mentionne, entre autres, qu'avant sa mort, Roberto Mora avait reçu des menaces de la part de groupes de narcotrafiquants (Avilés, 29 mars 2004).

_

²⁴ Roberto Mora est trouvé mort dans la nuit du 19 mars 2004 à côté de sa voiture stationnée au bas de son immeuble à logement. Les autorités policières se présentent sur les lieux du crime après avoir reçu un appel à partir de l'appartement de Hiram Oliveros Ortiz, voisin de Mora. Une semaine plus tard, l'ami de cœur de Hiram Ortiz, un citoyen Américain de 23 ans du nom de Mario Medina Vázquez, est accusé du meurtre de Mora. Quant à Ortiz, il est arrêté pour complicité dans l'affaire. Les accusés avouent leur culpabilité quelques jours après leur arrestation pour ensuite affirmer devant un juge que ces aveux avaient été obtenus sous la torture. L'histoire se complique le 13 mai suivant lorsque Vázquez est assassiné en prison par un autre détenu qui s'est dit victime de harcèlement sexuel de la part du suspect (Comision en Memoria 2004).

Insatisfaite de la réaction des autorités, Leonarda Reyes a voulu mettre sur pied une commission d'enquête avec pour objectif d'assurer un suivi du cas « étant donné que les informations rendues publiques par les autorités laissent des doutes raisonnables quant aux circonstances du crime. » (Comisión en Memoria) Au départ, le Cepet était une organisation destinée à travailler principalement sur des thèmes reliés à la transparence de l'information publique, et non la lutte contre l'impunité, ce qui a changé avec le meurtre de Roberto Mora (Reyes 2006).

Afin d'obtenir le plus grand appui national et international possible, le Cepet s'est affilié à différentes organisations: Centre d'études frontalières et de promotion des droits humains (CEFPRODHAC), LIMAC, PEN Club Mexique, Journalistes face à la corruption (PFC) et RSF, par le biais de la correspondante Balbina Flores. Ces appuis ont été obtenus après que sa directrice soit entrée avec en contact avec ces OSC, principalement grâce à Internet. Plusieurs organisations avaient été contactées et celles ayant répondu favorablement ont été associées à la Commission. Leonarda Reyes n'avait pas de contacts préalables avec ces OSC, elle associe donc leur appui à la crédibilité qu'a réussi à se forger le Cepet depuis sa fondation (Reyes 2006).

La Commission *in Memoriam* est donc formée le 15 avril 2004, sous la direction de Leonarda Reyes, qui en a établi elle-même le plan de travail. Il s'agissait de la première expérience du Cepet dans une mission d'enquête. Du 22 au 24 avril de la même année, les membres de la mission se sont rendus à Nuevo Laredo où ils ont pu rencontrer les dirigeants du quotidien *El Mañana*, les avocats et membres de la famille des deux suspects, le procureur général de l'État de Tamaulipas et un membre de la Commission d'État des droits de l'Homme (RSF 2004). Les membres de la commission ont aussi pu avoir accès aux enregistrements des interrogatoires de Mario Medina Vásquez, mais pas à ceux de Hiram Oliveros Ortiz. (Comisión En Memoria : 3) Selon Leonarda Reyes, l'accueil réservé à la Commission était en général favorable (Reyes 2006).

Le rapport final de la Commission a permis de révéler plusieurs anomalies dans les enquêtes menées par le Procureur général de l'État de Tamaulipas par rapport, entre autres, aux experts consultés, à la recherche de preuves et aux interrogatoires²⁵. Il a aussi révélé un élément qui

_

²⁵ Pour la liste complète des anomalies, consulter le rapport de la Commission *in Memoriam*.

contredit les conclusions de l'enquête : selon les experts consultés par la Commission, l'arme avec laquelle aurait été tué Roberto Mora ne coïncide pas avec les résultats de l'autopsie En effet, l'autopsie révèle que Mora a été attaqué avec une arme à double tranchant, alors que le couteau de cuisine présenté par la police comme étant l'arme du crime est à simple tranchant (Reyes 2004).

Malgré ces révélations, le rapport a eu peu d'impact au niveau médiatique. La conférence de presse qui a marqué son dépôt a attiré moins de cinq personnes (Flores 2006). Reyes mentionne que l'impact a été plus important dans les médias du nord du Mexique (Reyes 2006). Il a aussi fait l'objet de plusieurs communiqués de presse diffusés sur le site de RSF. Toutefois, les éléments apportés par le rapport n'ont pas permis de rouvrir l'enquête afin de considérer la piste professionnelle comme motif de l'assassinat. Les « crimes communs » relevant de la juridiction des États, les institutions fédérales n'ont pas été impliquées dans l'enquête. Pour Leonarda Reyes, le meurtre de Roberto Mora reste irrésolu. Comme l'a mentionné un témoin à la Commission, le crime parfait contre un journaliste aurait un caractère homosexuel et passionnel, ce qui permettrait de profiter d'un climat général d'homophobie et ainsi distraire l'attention du public (Reyes 2004).

3.2.2. Campagne « Pas un de plus » (et alertes)

2004 continue d'être une année noire pour le journalisme mexicain. La violence reliée au trafic de drogue a déjà fait trois victimes en août, dont le « cas célèbre » de Francisco Javier Ortiz Franco du quotidien *Zeta* de Tijuana, troisième employé de la publication à tomber sous les balles en une quinzaine d'années²⁶ (RSF 2004b). Compte tenu du niveau de violence sans précédent touchant le journalisme mexicain et de l'impunité qui règne autour de ces crimes, le Cepet lance un appel national à la solidarité entre journalistes. Leonarda Reyes utilise des méthodes de recrutement similaires à celles de la Commission, c'est-à-dire qu'elle entre en contact avec diverses OSC, principalement par courriel. Par la suite les organisations intéressées se joignent à

_

²⁶ Ce décompte n'inclut pas le décès de Roberto Mora, qui n'a jamais pu être associé à ses activités professionnelles.

l'initiative. La plupart des organisations ayant participé à la Commission *in Memoriam* ainsi que les membres de la Red se joignent à la campagne²⁷.

L'appel a aussi rejoint les journalistes, qui, événement rarissime, ont été plus d'une centaine à accompagner Leonarda Reyes dans le cadre d'une manifestation le 11 octobre 2004 afin d'exiger des pouvoirs publics l'éclaircissement des assassinats qui ont eu lieu depuis le début de l'année. Une des demandes concrètes par rapport à cette problématique est que « les enquêtes sur les assassinats de journalistes soient confiées à la justice fédérale, et non plus à la justice des États, [soupçonnée] d'être corrompue, voire contrôlée, par les assassins » (RSF 2004b). Le président de l'époque, Vicente Fox, avait émis une proposition à ce sujet avant la tenue de la manifestation étant donné les demandes répétées qu'il avait reçues à ce sujet (Fernández 2004).

Le jour de la manifestation, Leonarda Reyes a remis une copie de la *Déclaration contre la violence envers les journalistes et pour la pleine liberté d'expression au Mexique*²⁸ où sont formulées les revendications précises des journalistes aux instances gouvernementales. Ces revendications touchent diverses problématiques associées à la liberté d'expression comme les lois encadrant la pratique du journalisme (délits de presse (diffamation), secret professionnel, censure) et l'importance des règles éthiques qui doivent encadrer la pratique du journalisme. Par rapport aux crimes commis contre les journalistes, la Déclaration demande des châtiments exemplaires pour les crimes et les agressions ainsi que des mesures concrètes et immédiates pour assurer la sécurité de l'exercice du journalisme (Cepet 2004b). Le texte de la Déclaration mentionne les obligations nationales et internationales du gouvernement mexicain à respecter la liberté d'expression et insiste sur l'importance de considérer un crime contre un journaliste comme un crime contre la société en général. En plus de la manifestation menée par Leonarda Reyes dans la ville de Mexico, des journalistes se sont aussi mobilisés dans seize autres villes du pays dispersées dans dix États. En ligne sur le site Web du Cepet, la Déclaration a par la suite été signée par plus de 230 journalistes à travers le Mexique (Cepet 2004a).

-

²⁷ Pour la liste complète des OSC qui se sont jointes à la campagne voir : http://www.cepet.org/libex/ Balbina Flores s'est jointe à la campagne, mais en utilisant son affiliation à la *Revista Zocalo* plutôt que Reporters sans frontières.

²⁸ La déclaration peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.cepet.org/pndeclara2004.htm

Cependant, la campagne est devenue pratiquement inactive après une rencontre avec les autorités de la justice fédérale (PGR) qui a suivi le dépôt de la Déclaration. Toutefois, principalement par l'utilisation d'Internet, elle s'est transformée en protestation permanente contre l'impunité. (Reyes 2006) Il est dorénavant possible pour des journalistes de faire parvenir une alerte en cas de violation à la liberté d'expression afin qu'elle soit affichée sur le site Internet du Cepet. Certaines des alertes sont transmises à la Red. De plus, Leonarda Reyes a soumis une demande à IFEX pour devenir membre du réseau international, ce qui a été accepté à l'unanimité lors d'une assemblée générale en octobre 2007. Une subvention de 4040 \$ a été octroyée à l'organisation par IFEX et la Fondation Ford pour l'établissement d'un système d'alertes. (Cepet(a)) Ceci nous amène à parler de la portée internationale qu'ont prise les activités du Cepet, du moins par rapport à la lutte contre l'impunité.

3.2.3. Perspectives internationales des activités du Cepet

Dans le cas de la Commission *in Memoriam* et de la campagne Pas un de plus mentionnées plus haut, l'appel à la mobilisation est venu du Cepet. Par le fait même, l'organisation a vu son réseau de partenaires nationaux et transnationaux s'élargir et a profité d'une certaine visibilité médiatique, quoique encore trop faible aux yeux de sa directrice. Toutefois, ces actions particulières du Cepet ont contribué à faire de l'organisation un acteur reconnu dans la lutte à l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes. En septembre 2006, le Cepet se retrouve en nomination pour le Prix Reporters sans frontières – Fondation de France dans la catégorie défenseur de la liberté de la presse, une reconnaissance directe du travail accompli depuis 2004, selon Reyes. Une OSC congolaise a finalement remporté le prix, mais pour la directrice du Cepet, la nomination à elle seule constitue un appui international majeur du travail accompli par le Cepet (Reyes 2006). Toujours selon Reyes, c'est cette reconnaissance qui a permis au Cepet d'être la seule OSC à être invitée par le Bureau du Haut-Commissariat des droits de l'Homme au Mexique pour la conférence de presse reliée à la célébration de la journée mondiale de la liberté d'expression en 2006 (Reyes 2006).

L'implication de Leonarda Reyes dans la lutte contre l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes a aussi permis d'élargir le cercle de collaborateurs du Cepet, tant au niveau national qu'international. L'OSC intègre dorénavant certaines de ses activités à la Red, par exemple par l'envoi d'alertes à être publiées dans le *Recuento*. La collaboration peut aussi

prendre des formes plus spontanées. Ainsi, le 11 décembre 2006, les membres de la Red ont tenu une manifestation à Mexico en faveur de la liberté d'expression et contre l'impunité. Bien que la manifestation avait un caractère national (revendications et échelle), RSF, IFEX et l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires s'y sont associés. L'événement a réuni quelques dizaines de personnes, dont plusieurs journalistes. Il a bénéficié d'une couverture médiatique nationale (journaux) et internationale (BBC Mundo).

3.3. Effets des activités transnationales

Malgré les actions entreprises par les OSC considérées dans cette étude ainsi que les multiples dénonciations de plusieurs ONG nationales et internationales, le journalisme continue de représenter une profession risquée au Mexique et les attaques commises contre les communicateurs restent largement impunies jusqu'à ce jour. La situation se serait même empirée : dans un rapport rendu public en octobre 2007, la Société interaméricaine de la presse (SIP) note que la violence reliée au narcotrafic touche maintenant des journalistes de partout au pays et plus seulement dans les États du nord. (IAPS s.d.) De plus, la promesse de transférer le traitement judiciaire des agressions commises envers les journalistes à des institutions de niveau fédéral ne s'est toujours pas concrétisée.

Toutefois, notre étude nous a permis de constater que les actions des OSC autour de la problématique de la liberté d'expression apportaient des changements au niveau des ONG elles-mêmes principalement sur les plans de la structure organisationnelle, des relations entre les membres ainsi que par l'ouverture d'opportunités politiques. Dans les sections suivantes, nous verrons de quelle façon ces changements signifient des changements dans les contextes d'opportunités de mobilisation et politique.

3.3.1. Quels changements pour les OSC? : Les opportunités de mobilisation

Les OSC n'ont pas obtenu du gouvernement mexicain qu'il mette fin à l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes, même si l'État tient un discours d'ouverture, et non de déni, par rapport à la situation et reconnaît ses obligations nationales et internationales à protéger la liberté d'expression. Toutefois, notre étude de certaines activités à caractère transnational par des OSC mexicaines démontre que ces dernières évoluent dans un contexte d'opportunités de mobilisation qui leur est généralement favorable. De plus, les activités conjointes à caractère

transnational modifient ces opportunités en élargissant leurs réseaux de partenaires, en créant des liens de confiance entre ses partenaires et en leur permettant d'acquérir les connaissances et de développer les stratégies les plus efficaces à adopter selon les situations, dont le cadrage et le répertoire d'action collective appropriés. Nous verrons comment ces changements se concrétisent dans les sections qui suivent à l'aide des différentes catégories d'opportunités de mobilisation identifiées dans le chapitre 1 sont l'internationalisme complexe, les relations à l'intérieur des coalitions, le répertoire d'action collective et le cadrage.

L'internationalisme complexe

Les télécommunications et l'utilisation d'Internet contribuent à diffuser des répertoires d'action collective, mais elles constituent aussi une ressource importante pour la mise en place des stratégies par les mouvements. La réduction dans le coût des télécommunications et l'utilisation d'Internet ont facilité la mobilisation d'adhérents au niveau transnational. Ainsi en est-il du système d'émission d'alertes en cas d'attaque envers un journaliste. La nouvelle peut être diffusée à travers le réseau IFEX et/ou le site de RSF et contribuer à faire connaître la situation de la liberté d'expression au Mexique. Au niveau national, le site Web de Cencos peut jouer le même rôle. Au cours de notre recherche, nous avons observé que l'utilité principale de l'émission d'alertes résidait dans la publication de différents rapports qui peuvent par la suite être présentés devant des institutions internationales. Au-delà de l'émission d'alertes, l'utilisation des télécommunications peut servir à recruter des membres dans l'organisation d'une initiative, comme ce fut le cas avec la Commission in Memoriam et la campagne Pas un de plus.

Ainsi, Internet permet de faciliter la mobilisation des OSC au niveau international mais aussi national. L'utilisation de la technologie pourrait créer une division parmi les organisations connectées et non connectées. Dans le cas de la mobilisation autour des activités du Cepet, les OSC ayant été contactées avaient accès à Internet et cet accès nous a semblé être une tendance générale, ce qui apparaît normal pour des organisations qui travaillent à la défense du droit à la communication et des libertés associées au métier de journaliste. Les possibilités de voyages, autre caractéristique de la mobilisation transnationale, semblent toutefois plus limitées pour les OSC nationales. Par exemple, le directeur de la FMB mentionne que l'organisation aimerait élargir ses contacts et ses activités au niveau transnational, mais que les moyens financiers lui

manquent pour voyager et rencontrer des partenaires. Selon Omar Raul Martinez (2006) les contacts virtuels ne suffisent pas pour créer des partenariats. La présence de sections locales et de correspondants nationaux représentant les ONGI diminue toutefois cette barrière. Ainsi, même au niveau national, des partenariats sont susceptibles de naître à la suite de contacts virtuels, comme le démontre l'exemple du recrutement pour la campagne Pas un de plus et la Commission *in Memoriam*. Ces alliances sont toutefois dysfonctionnelles par rapport à différents critères.

L'expérience des réseaux et des alliances formés par la Red et le Cepet démontre que les regroupements d'OSC et d'ONGI dans un même espace national n'éliminent pas automatiquement les distorsions causées par l'éloignement. Les activités du Cepet montre que la distance géographique peut représenter un obstacle aux rencontres en face-à-face à l'intérieur d'un pays vaste. Le siège social du Cepet étant située à San Miguel de Allende dans l'État de Guanajuato, donc très éloigné de Mexico, où sont situés les bureaux de la majorité de ses partenaires. Selon Balbina Flores, c'est une des raisons qui explique pourquoi les membres de la campagne Pas un de plus n'ont jamais tenu de réunions de travail conjointes (Flores 2006), ce qui nous amène à parler des caractéristiques du travail conjoint entre OSC.

Les relations entre les acteurs à l'intérieur des coalitions

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, « l'internationalisme complexe » facilite la création de réseaux au niveau national par l'utilisation d'Internet, mais les contacts préalables en face-à-face et les liens personnels continuent de créer des relations plus durables et efficaces. Par exemple, dans le cas de la Commission *in Memoriam*, Leonarda Reyes n'avait pas eu de contacts préalables avec les OSC qui se sont mobilisées avec le Cepet à la suite d'un appel fait sur le Web. Malgré l'appui symbolique donné par différentes OSC, la directrice du Cepet a assumé seule la majeure partie du travail de la campagne Pas un de plus et de la Commission *in Memoriam*. Par la suite, elle a collaboré avec des OSC qui travaillent avec Balbina Flores, correspondante de RSF, sa principale partenaire dans le cadre des deux initiatives.

En ce qui concerne la Red, ses membres fondateurs travaillaient déjà ensemble lorsqu'ils ont décidé de créer le réseau. Ainsi, la Red compte sept organisations membres mais elles ne participent pas de façon égale aux réunions de travail et aux événements qu'elle organise (Martinez 2006). Selon le directeur de la FMB, cette situation serait causée par un manque de

ressources humaines et matérielles qui empêchent les OSC de se consacrer pleinement au travail de la Red. Toutefois, certaines organisations seraient plutôt opportunistes en profitant de la visibilité que leur donne une appartenance à la Red sans fournir une participation significative au travail du réseau (Martinez 2006).

Selon Omar Raul Martinez (2006), même si des frictions entre les OSC mexicaines continuent d'exister, le travail conjoint a permis de constater que ces différences n'étaient pas insurmontables. Ces frictions seraient dues au passé politique associé aux 70 années de régime clientéliste du PRI où les dirigeants des OSC avaient la réputation de travailler pour leur enrichissement personnel plutôt que dans l'intérêt de leur organisation. La société civile mexicaine connaît aussi une division historique entre les organisations de gauche et de droite (Raul Martinez 2006; Reyes 2006). À ce niveau, l'affiliation d'une OSC à une organisation internationale (ONGI ou OGI) peut contribuer à inspirer la confiance des OSC et des journalistes à un niveau local ou national. Les correspondants nationaux, habituellement journalistes, se joignent aux ONGI de la liberté d'expression pour les mêmes raisons.

Toutefois, les journalistes continuent à constituer un groupe non mobilisé qui ne cultive pas de sens de solidarité commune selon plusieurs journalistes et activistes rencontrés (Flores 2006, Reyes 2006). Ainsi, en raison d'un manque de professionnalisme effrité par des décennies de collusion entre politiciens et journalistes et de salaires faibles, qui parfois ne permettent pas d'assumer les dépenses mensuelles courantes, les journalistes cultivent une « mentalité égoïste » qui fait qu'ils sont plus préoccupés à conserver leurs sources et augmenter leurs revenus qu'à se mobiliser pour une attaque commise envers un collègue. (*Ibid*) La culture de méfiance envers les organisations chargées de la protection des droits des journalistes contribue aussi à la faible mobilisation (Reyes 2006). Selon Reyes (2006), ce n'est pas le cadrage de la problématique en terme de violation droit à la liberté d'expression qui a contribué à la mobilisation des journalistes dans le cadre de la campagne Pas un de plus, mais plutôt la crédibilité qu'a réussi à bâtir le Cepet en tant qu'OSC. La couverture médiatique des violations à la liberté d'expression par des quotidiens de portée nationale, comme c'est le cas avec *El Universal*, par exemple, peut aussi contribuer à mobiliser l'opinion publique.

Répertoire d'action collective (méthodologie des droits humains) et cadrage

Dans leurs actions contre l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes, les OSC adoptent le même type de stratégies que celles associées aux ONGI des droits humains : répertorier les violations (à l'aide de missions d'enquête, grâce à leurs contacts privilégiés avec les journalistes, ou par des revues de presse des principaux journaux susceptibles de publier de l'information sur les violations), rendre publics les faits et, par le fait même, faire porter le blâme au gouvernement par l'utilisation d'un vocabulaire relié à la protection de droits humains internationalement reconnus, et finalement, lorsque possible, rencontrer les autorités publiques pertinentes. L'utilisation de cette méthodologie implique le cadrage de l'impunité des crimes commis contre les journalistes comme une problématiques des droits humains. Le rappel des obligations nationales et internationales de l'État mexicain en matière de liberté d'expression est quasi-constant dans les déclarations, communiqués et rapports émis par les OSC et destinés à la sensibilisation du grand public en plus de constituer une forme de pression mise sur l'État.

Les OSC considérées dans cette étude ont des méthodes similaires de recompilation des alertes. Ce qui peut les distinguer sont les ressources à leur disposition pour les diffuser. RSF et Cencos ont des portails Internet largement publicisés (mondialement dans le cas de RSF) et mis à jour quotidiennement. Le site Web du Cepet, de son côté, est moins connu, étant donné la taille de l'OSC. Les visiteurs y font souvent face à des problèmes de connexion. Il est alimenté par Reyes et les journalistes pouvant y rapporter directement des alertes. Le Cepet étant dorénavant membre d'IFEX, en plus de fournir des alertes à la Red, nous pouvons affirmer que les alertes du Cepet sont dirigées vers les OSC possédant les portails les mieux connus. À force de s'engager dans la publication d'alertes, participer à ces activités, il a reçu des subventions et augmente ses connaissances en la matière.

L'implication dans l'émission d'alertes peut aussi être définie par une distribution des tâches entre les membres d'un même réseau : par exemple, à l'intérieur de la Red, Cencos est responsable de la compilation des alertes, alors que la FMB n'est pas fortement impliquée dans le processus (Raul Martinez 2006). De son côté, Cencos ne semble pas être impliqué dans des missions d'enquête, mais cette activité particulière a constitué la première implication du Cepet dans la lutte contre l'impunité, mission qui a été menée avec Balbina Flores. Un an plus tard, cette dernière menait le même type de mission en tant que représentante de RSF, de concert avec le directeur de RSF pour les Amériques, qu'elle a accompagné et guidé au cours de la mission.

Flores, qui avait mené une mission d'enquête l'année précédente, avait déjà de l'expérience en la matière en plus de connaître la situation sur le terrain. Son influence sur le rapport final est donc certaine étant donné ses connaissances, en plus du fait qu'il y est fait mention de la campagne Pas un de plus, de la Commission *in Memoriam* et des données compilées par la Red. Cette visibilité de la Red dans un rapport produit par RSF bénéficie donc à l'ensemble de ses membres.

Nous n'avons pas d'indications précises sur les éléments qui ont inspiré les membres de la Red à produire une recompilation d'attaques envers la liberté d'expression comme elle est produite aujourd'hui, ou l'origine de la méthodologie de la Commission *in Memoriam*, les premières initiatives à être mises en place par la Red et le Cepet dans la lutte contre l'impunité. Étant donné que de telles méthodes sont utilisées par des ONGI des droits humains depuis les années 1970 (Orentlicher 1990), à l'époque contre les régimes militaires d'Amérique latine, la diffusion de ces méthodes, aujourd'hui favorisée par Internet (qui n'était pas d'usage à la fondation de la Red en 1996) et les partenariats transnationaux ont certainement influencé le processus.

Toutefois, afin d'obtenir une influence maximale, les OSC nationales se doivent de choisir la meilleure stratégie de à adopter selon la situation. Par exemple dans le cas de l'assassinat de Roberto Mora, Reyes avait des doutes sur la validité de l'enquête des forces policières, ce qui appelait à une enquête plus approfondie. Reyes a adopté cette stratégie même si elle n'avait pas d'expérience dans le domaine (Reyes 2006). Quelques mois après la Commission *in Memoriam*, la persistance d'une violence généralisée nécessitait une action plus globale, telle une mobilisation collective et la mise sur pied d'un système d'alertes.

La nécessité d'adopter la meilleure stratégie est aussi à la base des débuts de la publication du *Recensement des torts*. À la base une chronique visant à donner l'état des faits sur les attaques à la liberté d'expression, la formule s'est développée à mesure que les attaques persistaient et que le besoin de réponses sur leur origine se développait. La méthodologie actuelle utilisée pour la publication du Recensement a été développée par la FMB et d'autres membres de la Red (Raoul Martinez 2006).

3.3.2. Changements d'opportunités politiques

Les réponses apportées par le gouvernement mexicain aux violations à la liberté d'expression reçoivent les mêmes critiques que celles concernant les actions prises par rapport à d'autres violations des droits humains associées à une situation d'impunité, par exemple les féminicides de Ciudad Juarez. Les mesures implantées ne produisent pas les effets voulus, ce qui place le gouvernement dans une logique de contrôle des dommages plutôt que de prévention et de lutte à l'impunité (Soliz Ventura 2006; Cencos et Article 19 2007). Nous verrons dans la section qui suit que le gouvernement mexicain, par les réponses qu'il apporte au problème des agressions envers les journalistes, entre autres la création d'un ministère public, ne répond pas aux revendications des OSC, puisqu'il échoue à mettre fin au climat de violence et d'impunité. La préoccupation exprimée par le gouvernement quant à l'importance de protéger la liberté d'expression et de mettre fin à la violence reliée à l'exercice du métier de journaliste, au niveau du discours et dans la création d'entités gouvernementales, bénéficie toutefois aux OSC en leur ouvrant de nouvelles opportunités politiques au niveau de l'État.

Réponse du gouvernement mexicain à la mobilisation des OSC

Avec la dégradation des conditions de l'exercice du journalisme et la violence qui entoure ce métier, le président Vicente Fox a annoncé la création, en février 2006, du FEADP (*Fiscalia Especial para la Atencion a Delitos cometidos contra Periodistas*). Cette initiative répond à des demandes répétées de la société civile pour une intervention du gouvernement fédéral en la matière. Toutefois, le FEADP est né avec un « handicap légal ». De l'avis même de son premier directeur, l'avocat David de la Vega, l'organisation s'est vu attribuer trop peu de pouvoir à sa création. Le FEADP est une entité de la PGR, ce qui ne lui permet pas d'être impliqué dans les enquêtes menées par les autres sections de la PGR. (Otero 2006) Ainsi, les crimes impliquant le trafic de drogues ou l'utilisation d'armes reliées à l'usage exclusif de l'armée relèvent automatiquement d'agences gouvernementales spécialisées²⁹. Une des principales sources de la violence dans le journalisme mexicain étant le narcotrafic, le FEADP doit se contenter d'un pouvoir de consultation dans la majorité des cas, ce qui fait dire aux OSC que l'organisation est réduite à un rôle « d'observateur privilégié sans incidence directe dans le traitement des

²⁹ Ces agences sont : la Subsecretaria de Control Regional, Procedimientos Penales y Amparo (SCRPPA) et la Subprocuraduria Investigadora Especializada en Delincuencia Organizada (SIEDO).

dossiers. » (Cencos et Article 19 2007) Aussi, pour que le FEADP puisse être chargé d'un dossier, l'enquête doit considérer que l'agression est directement liée au travail du journaliste, ce à quoi les ONG se réfère comme étant la piste professionnelle. Un cas comme celui de Roberto Mora ne peut donc pas être examiné par le FEADP puisqu'il est associé à un crime passionnel et non à une attaque reliée à l'exercice du journalisme.

Une partie importante du travail du FEADP consiste à communiquer les résultats des enquêtes en cours sur les agressions envers les journalistes, peu importe l'entité gouvernementale en charge. (PGR 2007b) Cette responsabilité est encadrée par la Loi fédérale de transparence et d'accès à l'information publique votée sous le gouvernement de Vicente Fox. Cette Loi a été créée dans l'objectif de favoriser la transparence du gouvernement et d'améliorer les processus de rendement de compte, ce qui contribue en bout de ligne à améliorer l'efficacité des institutions fédérales et la qualité de leurs services (IFAI 2008). Dans cette optique, des membres de la FEADP s'entretiennent régulièrement avec les organisations nationales et internationales de défense des journalistes. Dans un document remis à la chercheure le 6 décembre 2006, le FEADP affirme que depuis le début de ses activités neuf mois plus tôt, une soixantaine de réunions de travail ont eu lieu avec des ONG et des ONGI dont Cencos et RSF, cette dernière étant représentée par Balbina Flores. Le travail conjoint avec les ONG prend la forme de forums et de séminaires de formation qui ont lieu dans différents États du pays. Le programme de ces activités (séminaires, ateliers, formations) s'inscrit dans la volonté du FEADP de créer « une culture de prévention du délit, du respect et de la diffusion des droits humains. » (PGR 2007b) Le FEADP consulte l'information diffusée par la Red et d'autres ONG pour s'informer de la situation des journalistes à travers le pays, profitant ainsi du principal avantage des ONG : le fait qu'elles sont sur le terrain. (FEADP 2006)

Les informations publiées par la Red sont aussi utilisées par d'autres institutions de l'État comme la Commission spéciale pour le suivi des agressions contre les journalistes et les médias de communication, créée à l'ouverture de la LXe législature du Congrès mexicain selon le modèle du groupe de travail chargé d'assurer le suivi des agressions envers les journalistes mis sur pied durant la législature précédente. Le groupe se base sur des informations et des rapports diffusés par différentes ONG, dont la Red. Les membres du groupe se sont aussi fréquemment entretenus avec des OSC. Le directeur du FEADP est aussi appelé à rendre des comptes devant le Comité.

Autant le FEADP que la Commission spéciale travaillent avec le *Programa de agravios a periodistas* de la CNDH (Comisión)

Comme c'est le cas avec le FEADP, les groupes de la société civile restent sceptiques devant les résultats du groupe de travail et de la Commission. Cencos et Article 19 (2007) affirment que les objectifs de travail établis à sa création n'ont pas été accomplis : la conception d'un site Web où seraient affichées les alertes en cas d'agressions envers des journalistes ou des médias ne s'est pas concrétisée, pas plus que la publication des rapports semestriels de la Commission à la suite de ses visites dans différents États afin d'assurer le suivi des cas d'agressions rapportés. Selon les OSC, ces résultats sont inadmissibles étant donné le potentiel de la Commission pour le suivi des cas d'agressions (Cencos et Article 19 2007).

Quels éléments peuvent expliquer que l'impunité autour des crimes commis contre les journalistes persiste? Le narcotrafic est un problème complexe exacerbé par la lutte internationale contre le trafic de drogue et, dans le cas du Mexique, par la proximité avec le bassin de consommateurs américains. D'autres éléments sont aussi à prendre en compte, comme le fonctionnement même de ce commerce illégal. En effet, les crimes reliés au narcotrafic s'avèrent complexes à résoudre. Ils sont la plupart du temps commandités, c'est-à-dire qu'ils sont l'œuvre d'un auteur matériel mais aussi intellectuel. Étant donné que la plupart des transactions utilisent un langage codé, il peut être possible de retracer l'auteur matériel, mais il s'avère beaucoup plus complexe d'identifier l'auteur intellectuel (FEADP 2006). Le temps peut aussi nuire aux enquêtes. Par exemple, le meurtre de Félix Miranda « El Gato » en 1988 a peu de chance d'être résolu selon le FEADP, tout comme la disparition, quoique plus récente, d'Alfredo Jiménez Mota en 2005, pour laquelle les preuves semblent avoir disparues (CNDH 2006).

Aussi, un climat de méfiance envers les institutions gouvernementales en raison d'une corruption généralisée, particulièrement celles reliées aux forces policières et au système de justice fait que les journalistes, comme le reste de la population, rapportent peu des menaces et des agressions dont ils sont victimes. À certaines occasions, ils préfèrent se tourner vers les OSC ou des institutions neutres comme la CNDH. Toutefois, le FEADP (2006) précise que le véritable pouvoir d'enquête se trouve au sein du gouvernement et que les OSC ne pourront pas n'ont pas de pouvoir réel pour agir. En effet, les OSC et la CNDH dispose d'un pouvoir moral, mais le

gouvernement n'a pas d'obligation légale à appliquer leurs recommandations. Toutefois, selon Alonso (2006), lorsque la CNDH émet une recommandation, c'est un appel très important aux autorités pour assurer un plus grand respect des droits humains.

3.3.3. Limites des activités des OSC

Les activités menées en réseau ou partenariats par les OSC permettent de modifier les relations entre les membres de la société civile et d'augmenter les ressources à leur disposition, mais ceci ne se produit pas sans difficulté. Lors des entrevues effectuées dans le cadre de notre recherche, les membres d'OSC ont fait mention de différentes difficultés rencontrées à travers leur travail quotidien. Tel que mentionné plus haut, les OSC ne bénéficient pas d'un pouvoir politique, mais moral face aux institutions gouvernementales. Sur ce point, elles aimeraient être considérées comme un acteur stratégique par le gouvernement et bénéficier d'une meilleure reconnaissance de leur travail (Solíz 2006).

Le manque de ressources en temps et en argent limite la possibilité d'entreprendre de nouvelles initiatives. Les actions entreprises avec des partenaires transnationaux peuvent apporter des ressources financières aux organismes, par exemple dans le cas du Cepet qui s'est vu octroyé une subvention pour démarrer son système d'émissions d'alertes. Aussi, les OSC ne peuvent assurer le suivi de toutes les agressions commises envers les journalistes en raison de leur nombre élevé et souvent d'un personnel limité. Ceci peut être une raison pour laquelle les membres d'un réseau ne fournissent pas la même quantité de travail dans le cadre d'un projet commun. Toutefois, le manque d'implication de certains partenaires est souvent perçu comme de l'opportunisme de la part d'OSC qui désirent bénéficier de la visibilité que peut leur procurer un partenariat sans pour autant s'y impliquer (Raul Martinez 2006).

Synthèse

Nous avons vu à travers nos études de cas comment un regroupement d'OSC (la Red) et une OSC (le Cepet) mettent sur pied des activités à caractère transnational à un niveau local ayant pour objectif de mettre fin à l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes. Dans le cas de la Commission *in Memoriam*, la mobilisation ciblait la résolution d'une attaque spécifique envers le journaliste Roberto Mora. La campagne Pas un de plus et les activités tenues dans le cadre de la Red avaient, quant à elles, des objectifs plus généraux qui consistaient en la

sensibilisation du public et des journalistes par rapport à l'augmentation des violations envers la liberté d'expression et l'imposition d'une pression sur le gouvernement mexicain afin que les auteurs de ces violations soient traduits en justice et que d'autres violations soient évitées.

Si ces activités n'ont pas atteint leurs objectifs de diminution de violence et d'impunité, nos études de cas ont mis de l'avant le fait que le transnationalisme tel qu'appliqué par les OSC a eu des effets principalement sur les organisations elles-mêmes, ce que nous considérerons plus en détail dans la conclusion qui suit.

Conclusion

L'objectif de départ de notre travail est d'identifier: 1) dans quelles circonstances des organisations locales ont recours au transnationalisme; 2) de quelle façon ce niveau d'action est utilisé; et 3) quelles sont les caractéristiques du contexte d'opportunités à la suite de la mise en place de ces actions. Nous profiterons de cette conclusion pour revenir sur ces trois éléments en voyant comment notre recherche a permis d'apporter des connaissances nouvelles sur le transnationalisme appliqué à une échelle locale, tout en considérant les limites propres à notre démarche. Nous verrons que pour les organisations considérées dans nos études de cas, soit la Red et trois de ses membres considérés de façon individuelle (Cencos, RSF et la FMB), ainsi que le Cepet, le transnationalisme est une ressource de plus dans leur répertoire d'action collective et que le fait de s'impliquer à ce niveau attire d'autres partenaires transnationaux ou ayant des contacts dans la sphère internationale. Ceci contribue à l'apport de ressources pour les organisations et au développement d'une crédibilité à l'échelle nationale et internationale.

Notre étude ne permet pas de déterminer avec exactitude les motivations intrinsèques des activistes à se mobiliser pour la cause particulière de l'impunité, mais nous observons que le fait d'être journaliste (dans les cas de Leonarda Reyes et Balbina Flores) semble influencer positivement la mobilisation, par exemple dans le cas du Cepet, où la journaliste Leonarda Reyes a mis sur pied la Commission *in Memoriam* en raison de scepticisme relié à l'enquête sur le meurtre de son collègue et ami Roberto Mora. La création de la Fondation Manuel Buendía, à la base de la publication du *Recensement des torts*, a été motivée par l'attaque envers l'éminent journaliste. Les liens préalables entre activistes, journalistes ou non, ont aussi favorisé la mise sur pied d'initiatives. Par exemple, la création de la Red et la publication du Recensement des torts sous sa forme actuelle se sont décidées à la suite d'une rencontre entre activistes qui travaillaient déjà ensemble. La mobilisation autour des activités organisées par le Cepet après la Commission *in Memoriam* a été facilitée par les contacts déjà établis par Leonarda Reyes avec des OSC dans le cadre de la Commission.

Par rapport à la manière dont les OSC utilisent les stratégies reliées au niveau transnational, nos études de cas ont permis de remarquer qu'elles respectaient les principales étapes de la méthodologie des droits humains. Dans le cadre théorique de départ, nous avions associé cette

similitude à un processus de diffusion, tel que suggéré par Della Porta et Tarrow (2005). Les entrevues effectuées nous ont plutôt permis d'observer qu'elles ont été conçues à un niveau local, sans l'apport de ressources venant d'organisations internationales (Reyes, Martinez, Solíz). Les OSC se sont donc approprié, au niveau local, le discours des droits humains et les stratégies habituellement associés aux ONGI, comme dans les cas de la Commission *in Memoriam* et de la production du *Recensement des torts*. Notre recherche révèle aussi le rôle proactif des OSC dans l'initiative d'actions conjointes avec des partenaires internationaux. En fait, les OSC, par exemple la FMB et le Cepet, ont participé à une mobilisation multipartenaires ou ont lancé un appel à la mobilisation auquel se sont joint des partenaires internationaux. Ces partenaires sont eux-mêmes ancrés au niveau local, comme la correspondante de RSF Balbina Flores. Ce peut aussi être le cas avec les OGI, par exemple dans la collaboration des OSC avec le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU. Ces mobilisations sont facilitées par des contacts directs préalables avec ces partenaires.

Ainsi, les actions à caractère transnational peuvent ne pas être identifiées comme telles par les OSC (dans le cas de l'utilisation de la méthodologie des droits humains) ou être l'effet de l'implication remarquée des partenaires transnationaux par rapport à la majorité des organisations locales. Nous avons remarqué, par contre, que les partenariats internationaux continuent à bénéficier aux OSC de deux façons : 1) par l'apport de ressources financières et 2) par la visibilité apportée par la participation d'ONGI ou d'OSC aux mobilisations. Dans un contexte où l'État mexicain n'assure pas la protection du droit à la liberté d'expression, même s'il tient un discours d'ouverture à ce sujet, les revendications des OSC sont portées au niveau international car les possibilités de provoquer un changement par des pressions directes sur le gouvernement semblent épuisées. La situation est différente de celle où, dans le modèle de l'effet boomerang, les canaux d'accès au gouvernement sont bloqués (Keck et Sikkink 1998). En effet, les OSC mexicaines ont un accès relativement facile aux institutions gouvernementales, comme le démontre la création de la FEADP. Toutefois, comme le précise Risse-Kappen (1995) « l'accès facile ne garantit pas l'impact politique. » (1995 : 26) Dans les États fragiles, par exemple au Mexique où le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de faire appliquer la règle de droit en raison d'une menace extérieure, l'accès aux institutions domestiques est aisé mais l'impact des mouvements sur l'État est peu probable. (Ibid : 28)

Par rapport au répertoire stratégique, avec le caractère violent des crimes commis contre les journalistes et le climat d'impunité les entourant, nous croyions que le cadrage de la problématique par les OSC dépasserait celui de la liberté d'expression de façon quasi-systématique pour mettre l'accent sur les autres droits brimés par ces crimes : traitement humain, la liberté personnelle, procès juste et équitable, protection judiciaire, participation dans les affaires du gouvernement (Article 19 2008). Ces arguments ont rarement été mis de l'avant par les OSC lors de notre séjour de recherche (septembre à décembre 2006).

À la lumière de notre étude, nous pouvons affirmer que notre hypothèse de départ, comme quoi la mise en place d'actions transnationales n'atteint pas ses objectifs, qui sont ici de mettre fin à l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes et prévenir que d'autres attaques ne se produisent, principalement en raison d'un contexte politique national défavorable. Par contre, ces actions transnationales peuvent contribuer à des changements au niveau des opportunités de mobilisation principalement sur les plans du répertoire d'action collective et des relations interorganisationnelles, ce qui confirme une partie de nos hypothèses de départ. Toutefois, nous nous devons de préciser que les opportunités politiques ont aussi été modifiées à la suite des mobilisations des OSC, comme le démontre les rencontres des membres de la campagne Pas un de plus avec les autorités, et la création de deux instances à l'intérieur de l'appareil étatique, la FEADP et la Commission spéciale pour le suivi des agressions contre les journalistes et les médias de communication où les OSC peuvent présenter leurs travaux et porter leurs revendications dans la sphère politique. Ainsi, tel que le mentionne Tarrow (1995), ces OSC ne font pas qu'attendre l'ouverture d'opportunités, elles contribuent aussi à en créer. Ces opportunités pourront par la suite être utilisées par d'autres groupes de la société civile.

Toutefois, c'est sur le plan des ressources stratégiques et organisationnelles que les OSC nationales sortent renforcées à la suite des mobilisations. En effet, en plus de profiter d'un contexte international favorable aux revendications reliées à des problématiques des droits humains, les OSC développent et mettent en pratique des stratégies semblables à la méthodologie des droits humains. L'historique de la publication du *Rencensement des torts* montre comment une OSC a amélioré sa stratégie selon le contexte dans lequel se produisait les attaques, et l'a développé au contact de différents partenaires. Le *Recensement* a acquis une crédibilité nationale, étant utilisé par la FEADP et certains députés pour faire état de la situation des journalistes au

Mexique, ainsi qu'internationale. Par exemple, des ONGI comme le Committee to Protect Journalists, une organisation basée à New York, contacte à l'occasion Cencos pour avoir des informations sur la situation de la liberté de la presse dans le pays.

Les OSC bénéficient aussi du travail en réseau par la création de liens de confiance qui facilitent la collaboration future. Nous avons pu observer, à l'intérieur des relations entre les OSC considérées ici, la création d'une communauté d'activistes et d'organisations ancrées localement qui travaillent de manière de plus en plus intégrée après avoir mené des actions conjointes à caractère transnational. Le meilleur exemple de la création d'une telle « communauté » est l'intégration graduelle du Cepet aux activités de la Red, avec l'envoi d'alertes à être publiées dans le *Recensement* et la participation à des activités communes, comme la manifestation du 11 décembre 2006. Le premier contact du Cepet avec la Red s'est fait par l'intermédiaire de Balbina Flores, mais Leonarda Reyes était aussi connue d'Omar Raul Martinez. Ainsi, les OSC agissant à un niveau purement local gagnent à travailler avec des organisations ayant des contacts à l'international, non seulement parce que c'est l'occasion de rencontrer les activistes ou les membres d'organisations parmi les plus influents de la société civile, comme Cencos et RSF, mais aussi parce qu'elles pourront bénéficier d'autres ressources provenant d'organisations internationales, comme ça a été le cas avec le Cepet qui s'est vu financer la mise en place d'un système d'alertes à la suite de son adhésion à IFEX.

Notre étude s'inscrit dans une démarche d'analyse des effets de la transnationalisation au niveau local. Notre choix de s'intéresser à la mobilisation autour de l'impunité envers les crimes commis contre les journalistes nous a poussé à nous intéresser à une dimension peu considérée dans les recherches sur le militantisme transnational, soit les impacts sur les mouvements eux-mêmes. Ceci s'avère particulièrement pertinent étant donné que la principale menace à l'exercice du journalisme, la violence reliée au narcotrafic, est un problème qui ne peut être résolu qu'à long terme. Nous supposons donc que la mobilisation précoce des OSC mexicaines face au problème (dès les années 1990 dans le cas de la Red) pourra éventuellement mener à la formation de « coalitions gagnantes », comme les appellent Risse-Kapen (1995) et au développement d'un répertoire d'action collective le mieux adapté à la situation. Ainsi, dans les années à venir, nous pourrions observer un impact de plus en plus important OSC quant à l'exercice de la liberté d'expression au Mexique.

Bibliographie

Sources générales

- Article 19. 2008. *Mexico: Impunity Prevailing in Cases of Aggression and Assassination of Journalists is a Clear Violation of the Mexican State's Human Rights Obligations*. En ligne. http://www.article19.org/pdfs/publications/mexico-impunity-statement.pdf (page consultée le 5 mai 2008)
- Avilés, Carlos. 2004. "Manifiestan desacuerdo ONG con la investigación". *El Universal* (Mexico), lundi 29 mars.
- Baig, José. 2000. « Arellano Félix Inc. ». *BBC Mundo*. En ligne. http://www.bbc.co.uk/spanish/extra0006drogastraficomexico.htm (page consultée le 8 juillet 2008).
- Cencos(a). *Informe libertad de expresión 1988-1994* (document interne)
- Cencos(b). Sistema de Información. En ligne. http://cencos.org/es/taxonomy/term/113 (page consultée le 13 janvier 2008).
- Cencos. 2006a. *Red de Protección a Periodistas y Medios de Comunicación*. En ligne. http://www.cencos.org/es/node/74 (page consultée le 7 mars 2008).
- Cencos. 2006b. *Principios rectores de Cencos*. En ligne. http://www.cencos.org/es/node/89 (page consultée le 6 janvier 2008).
- Cencos. 2007a. *Actividades Cencos*. En ligne. http://cencos.org/es/taxonomy/term/94 (page consultée le 15 mai 2008).
- Cencos. 2007b. *Seminario Internacional el derecho a defender los derechos humanos y la libertad de expresión*. En ligne. http://cencos.org/es/node/12468 (page consultée le 30 mai 2008).
- Cencos. 2007c. Seminario internacional: Sistema de alertas y metodologías para el registro de agresiones a periodistas y medios de comunicacion. En ligne. http://cencos.org/es/node/17415 (page consultée le 30 mai 2008).
- Cencos et Article 19. 2007. Señalamientos sobre el incumplimiento de las obligaciones del estado mexicano en materia de libertad de expresión. En ligne. http://www.cencos.org/es/node/16486 (page consultée le 8 mai 2008).
- Cepet(a) *Misión y objetivos*. En ligne. http://www.cepet.org/mission.htm (page consultée le 2 février 2008).
- Cepet. 2004a. *Acciones–Campaña Ni Uno Más*. En ligne. http://www.cepet.org/acciones.htm (page consultée le 22 août 2008)
- Cepet. 2004b. *Declaración contra la violencia a periodistas y por la plena libertad de expresión en México*. En ligne. http://www.cepet.org/pndeclara2004.htm (page consultée le 15 mars 2008).

- CIDH. 2004. *Principales actividades de la Relatoría en 2003*. En ligne. http://www.cidh.org/relatoria/showarticle.asp?artID=148&IID=2 (page consultée le 3 juillet 2008)
- CNDH (Comisión nacional de los derechos humanos). *Funciones*. En ligne. http://www.cndh.org.mx/lacndh/funcion/funcion.htm (page consultée le 27 mars 2008).
- Comisión. *Antecedentes*. En ligne. http://www.agresionesaperiodistas.gob.mx/antecedentes.php (page consultée le 15 mai 2008)
- Comisión En Memoria. 2004. Informe de la visita realizada a Nuevo Laredo, Tamaulipas (22 a 24 de Abril de 2004). En ligne. http://www.cepet.org/rjcomisioninfo01.pdf (page consultée le 11 novembre 2006)
- Commission interaméricaine des droits de l'Homme. 1969. *Convention américaine relative aux droits de l'Homme*. En ligne. http://www.cidh.oas.org/Basicos/French/c.convention.htm (page consultée le 15 septembre 2007)
- El Universal. 2003. "Capos en guerra". El Universal (Mexico), 18 octobre.
- Fernández, Rubelio. 2004. "Demandan aclarar la muerte de periodistas". *El Universal* (Mexico), mardi 12 octobre.
- FMB. (a). *Manuel Buendía Tellezgirón (1926-1984)*. En ligne. http://www.mexicanadecomunicacion.com.mx/Tables/fmb/perfilmb2.htm (page consultée le 10 janvier 2008)
- FMB. (b). Fundación Manuel Buendía. En ligne.

 http://www.mexicanadecomunicacion.com.mx/Tables/fmb/perfilfmb1.htm (page consultée le 10 janvier 2008)
- Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos. 2001. *Plan nacional de desarrollo 2001-2006*. En ligne. http://www.economia.gob.mx/pics/p/p1376/PLAN1.pdf (page consultée le 29 août 2009)
- Gómez, Francisco et Martha Zamarripa. 2003. "Guerra de cárteles en el norte". *El Universal* (Mexico), 5 avril.
- Herrera, Jorge. 2005. "Crece amenaza a periodistas". El Universal (Mexico), 9 octobre.
- Human Rights Watch. 2006. Lost in Transition: Bold Ambitions, Limited Results for Human Rights Under Fox. En ligne. http://hrw.org/reports/2006/mexico0506/ (page consultée le 12 septembre 2006)
- IFEX. *L'échange international pour la liberté d'expression*. En ligne. http://www.ifex.org/fr/content/view/full/51055/ (page consultée le 13 mai 2007)
- IFEX. 2006. Faire Campagne en faveur de la liberté d'expression : Guide des défenseurs. En ligne. http://www.ifex.org/download/fr/IFEXHandbookFrench.pdf (page consultée le 28 août 2008)
- IFAIP (Instituto Federal de Acceso a la Información Pública). 2008. *Marco Normativo*. En ligne. http://www.ifai.org.mx/Acercalfai/Marco (page consultée le 27 août 2008)

- Inter-American Press Society (IAPS). s.d. *Information*. En ligne. http://mercury.websitewelcome.com/%7Esipiapa/informe.php?id=16&idioma=us (page consultée le 15 mai 2008)
- María Idalia Gómez. «México», dans *Mapa de Riesgos para periodistas—Brasil, Colombia, México* Société Interaméricaine de la presse. 2006.p. 34.
- Merlos, Andrea. 2007. "Michoacán, el estado más violento en sexenio de Fox". *El Universal* (México D.F.), 2 janvier.
- Otero, Silvia. 2006. "Nació acotada la fiscalía de periodistas". *El Universal* (México D.F.), 23 juin.
- PGR (Procuraduría General de la República). 2007a. ¿Qué es PGR? En ligne. http://www.pgr.gob.mx/Que%20es%20PGR/presentacion.asp (page consultée le 27 août 2008)
- PGR (Procuraduría General de la República). 2007b. Fiscalía Especial para la Atención de Delitos cometidos contra Periodistas: ¿Quienes somos? En ligne. http://www.pgr.gob.mx/Combate%20a%20la%20Delincuencia/Delitos%20Federales/FPeriodistas/Quienes%20Somos.asp (page consultée le 27 août 2008)
- Reporters sans frontières. 2004a. Reporters sans frontières participe à une mission d'enquête sur la mort de Roberto Javier Mora García. En ligne. http://www.rsf.org/article.php3?id_article=9578 (page consultée le 10 mai 2008)
- Reporters sans frontières. 2006. Assassinat, impunité et autocensure : la difficile condition des journalistes frontaliers. En ligne. http://www.rsf.org/IMG/pdf/rapport_mexique_fr.pdf (page consultée le 10 novembre 2006).
- Reporters sans frontières. 2004b. *Mexique–Rapport annuel 2005*. En ligne. http://www.rsf.org/article.php3?id_article=13247 (page consultée le 17 août 2008)
- Reporters sans frontières. 2007. *Mexique–Rapport annuel 2006*. En ligne. http://www.rsf.org/article.php3?id_article=20521&Valider=OK (page consultée le 7 mai 2007)
- Reyes, Leonarda. 2004. *Cae un nuevo héroe del periodismo mexicano*. En ligne. http://www.libertad-prensa.org/Director.aspx?P=Articulo&A=68 (page consultée le 8 mai 2008)
- Solíz Ventura, Brisa Maya. 2006. *Saldo pendiente del sexenio foxista*. En ligne. http://www.mexicanadecomunicacion.com.mx/Tables/fmb/libexp/rd06p3.htm (page consultée le 21 août 2008)
- Zaragoza, Gabriel Leon. 2007. « México, país más peligroso de AL para informar sobre crimen y corrupción » *La Jornada* (Mexico), 3 janvier.

Sources scientifiques

Andreas, Peter. 1998. *The Political Economy of Narco-Corruption in Mexico*. En ligne. http://www.brown.edu/Departments/Political_Science/people/documents/ThePoliticalEconomyofNarco-CorruptioninMexico.pdf (page consultée le 28 août 2008)

- Andreas, Peter. 2000. *Border games: policing the U.S.-Mexico divide*. Ithaca: Cornell University Press, 158 p.
- Anheier, Helmut and Nuno Themundo. 2002. «Organizational Forms of Global Civil Society: Implications of Going Global», in Marlies, Glasius, Kaldor and Anheier, eds. *Global Civil Society*. Oxford: Oxford University Press: 191-216.
- Astorga, Luis. 2002. "The Field of Drug Trafficking in Mexico". Dans UNESCO. *Globalisation, Drugs and Criminalisation: Final Research Report on Brazil, China, India and Mexico*. En ligne. http://www.unesco.org/most/globalisation/drugs_vol1.pdf (page consultée le 13 novembre 2007).
- Benford RD and DA Snow. 2000. "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment". *Annual Review of Sociology*, 26 (aug.): 611-639.
- Bob, Clifford. 2001. "Marketing Rebellion: Insurgent Groups, International Media, and NGO Support". *International Politics*, 38 (sept.): 311-334.
- Cassel, Douglass. 1999. "General Report" Dans Cartwright, William. *Mexico–Facing the Challenges of Human Rights and Crime*. Ardsley: NY: Transnational Publishers: 3-22.
- Cifrino, DA. 1989. "Press Freedom in Latin America and the Emerging International Right to Communicate", *Boston College Third World Law*, 9: 117-142.
- Cleary, Edward L. The Struggle for Human Rights in Latin America. Westport, Conn.: Praeger.
- Della Porta et Tarrow. 2005. *Transnational Protest and Global Activism*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield.
- Finnemore, Martha and Kathryn Sikkink. 1998. «International Norm Dynamics and Political Change», *International Organization*, 52 (4): pp. 887-917.
- Fox, Jonathan and L. David Brown. 1998. «Assessing the Impact of NGO Advocacy Campaigns on World Bank Projects and Policies», in J. Fox and D. Brown eds. *The Struggle for Accountability: The World Bank, NGOs and Grassroots Movements*. Cambridge (MA): MIT Press: pp. 485-551.
- Florini, Ann M, ed. 2000. *The Third Force: The Rise of Transnational Civil Society*. Washington D.C.: Japan Center for International Exchange and the Carnegie Endowment for International Peace, 295 p.
- Fromson, Murray. 1996. "Mexico's Struggle for a Free Press", dans Cole, Richard R. ed. *Communication in Latin America : Journalism, Mass Media and Society*. Wilmington, Del: Scholarly Resources: 115-137.
- Galen Carpenter, Ted. 2005. "Mexico is Becoming the Next Colombia". *Foreign Policy Briefing*, 87 (15 novembre): 1-8.
- Gamson, William A. and David S. Meyer. 1996. "Framing Political Opportunity". Dans Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald, dir., *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framing*. Cambridge: Cambridge University Press, 275-290.
- Gamson, William A. and Gadi Wolfsfeld. 1993. "Movements and Media as Interacting Systems". *Annals of* AAPSS, 528 (july): 114-125.

- Keck, Margaret and Kathryn Sikkink. 1998. *Activists Beyond Borders*. Ithaca: Cornell University Press: 1-38.
- Lichtenberg Judith. 1987. "Foundations and Limits of Freedom of the Press". *Philosophy and Public Affairs*, 16 (4): 329-355.
- Massoud, Mark F. 2006. "The Influence of International Law on Local Social Movements". *Peace & Change*, 31 (no 1): 3-34.
- McCarthy, John D. 1996. "Constraints and Opportunities in Adopting, Adapting, and Inventing". Dans Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald, dir., *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framing*. Cambridge: Cambridge University Press, 141-151.
- Moloeznik, M.P. 2003. "The Challenges to Mexico in Times of Political Change". *Crime, Law and Social Change*, 40 (no 1): 7-20.
- Naylor, R.T. 2004. Wages of Crime: Black Markets, illegal Finance, and the Underworld Economy. Ithaca: Cornell University Press.
- Orentlicher, Diane F. 1990. "Bearing Witness: The Art and Science of Human Rights Fact-Finding". *Harvard Human Rights Journal*, 3: 83-135
- Perkins, Michael. 2001. "Violence Against the Press in Latin America: Protections and Remedies in International Law". *Journalism and Mass Communication Quaterly*, 78 (no 2): 275-290.
- Perkins, Michael. 2002. "Freedom(s) of the Press in Latin America: Reconciling Societal and Individual Rights in International Law". *International Communication Gazette*, 64 (1): 5-19.
- Powell, WW. 1990. "Neither Market nor Hierarchy: Networks Forms of Organization". *Research in Oragnizational Behavior*, 12: 295-336.
- Putnam, RD. 1995. "Bowling Alone: America's Declining Social Capital". *Journal of Democracy*, 6 (no 1): 65-78.
- Risse, Thomas. 2001. «Transnational Actors, Networks and Global Governance» in Walter Carlsnaes, Thomas et Beth Simmons, eds. *Handbook of International Relations*. London: Sage.
- Risse-Kappen, Thomas. 1995. *Bringing Transnational Relations Back In*. New York: Cambridge University Press.
- Rockwell, Rick. 1999. "Killing the Messenger: Methods of Media Repression in Mexico". Dans Cartwright, William. *Mexico–Facing the Challenges of Human Rights and Crime*. Ardsley: NY: Transnational Publishers: 199-216.
- Salamon, Lester M. 1994. «The Rise of the Non-Profit Sector: A Global "Associational Revolution ». *Foreign Affairs*, 73 (no. 4): 109-122.
- Smith, Jackie. 1995. "Transnational Political Processes and the Human Rights Movement". *Research in Social Movements, Conflict and Change*, 18: 185-219.
- Stone, DA. "Causal Stories and the Formation of Policy Agendas". *Political Science Quaterly*, 104 (no 2): 281-300.

- Stotzy, Irwin P. 2002. "The Role of a Free Press and Freedom of Expression in Developing Democracies". *University of Miaimi Law Review*, 56 (no 2): 255-306.
- Tarrow, SD. 1994. *Power in Movement: Social Movements, Collective Action, and Politics*. Cambridge [England]: Cambridge University Press.
- Thomas, Dorothy. 1996. "Advancing Rights Protection in the United States: An internationalized Advocacy Strategy". *Harvard Human Rights Journal*, 9 (no 15): 15-26.
- Toro, Maria Celia. "Mexico's "War" on Drugs: Causes and Consequences". *Studies on the Impact of the illegal trade* (vol. 3). Institut de recherche des Nations unies pour le développement social.
- Waisbord, Silvio. 2002. "Antipress Violence and the Crisis of the State". *Press/Politics*, 7 (no 3): 90-109.

Entrevues

Entrevue avec José Juan Alonso. Propos recueillis par Émilie Béland le 17 décembre 2006 Entrevue avec la FEADP (Fiscalía Especial para la Atención de Delitos cometidos contra Periodistas). Propos recueillis par Émilie Béland le 13 décembre 2006

Entrevue avec Balbina Flores. Propos recueillis par Émilie Béland le 18 octobre 2006 Entrevue avec Omar Raul Martinez. Propos recueillis par Émilie Béland le 11 décembre 2006 Entrevue avec Leonarda Reyes. Propos recueillis par Émilie Béland le 12 novembre 2006 Entrevue avec Brisa Maya Solíz Ventura. Propos recueillis par Émilie Béland le 18 décembre 2006

Entrevue avec Francisco Barron Trejo. Propos recueillis par Émilie Béland le 28 novembre 2006